

Doing
Business



DOING BUSINESS 2013

**Des réglementations intelligentes
pour les petites et moyennes entreprises**

2007 2012
2005 2009 2004 2011
2008 2006 2010 2013

COMPARAISON DES RÉGLEMENTATIONS S'APPLIQUANT AUX ENTREPRISES LOCALES DANS 185 ÉCONOMIES

10^e ÉDITION

© 2013 Banque internationale pour la reconstruction et le développement/La Banque Mondiale

1818 H Street NW,
Washington, DC 20433
Téléphone : 202-473-1000 ;
site Internet : www.worldbank.org

Certains droits réservés
1 2 3 4 15 14 13 12

Une publication conjointe de la Banque mondiale et de la Société financière internationale.

Ce document est l'œuvre des services de la Banque mondiale en collaboration avec des contributeurs externes. Il doit être noté que la Banque mondiale n'est pas nécessairement propriétaire de chacun des éléments contenus dans ce document. La Banque mondiale ne peut donc pas garantir que l'utilisation du contenu de ce document n'enfreindra pas les droits de certaines tierces parties. Le risque d'un recours éventuel suite à une infraction de la sorte vous incombe entièrement.

Les observations, interprétations et conclusions contenues dans ce document ne reflètent pas nécessairement les opinions de la Banque Mondiale, de son Conseil des administrateurs ou des gouvernements qu'ils représentent. La Banque Mondiale ne garantit pas l'exactitude des données fournies dans ce document. Les frontières, couleurs, libellés et autres informations fournies sur les cartes de ce document n'impliquent pas de jugement de la part de la Banque Mondiale concernant le statut juridique d'un territoire ou l'adhésion ou l'acceptation de ces frontières.

Aucun contenu figurant dans les présentes ne constitue ou ne peut être considéré comme une limitation de ou une renonciation aux privilèges et immunités de la Banque mondiale, qui sont tous expressément réservés.

Droits et autorisations



Ce document est mis à disposition sous la licence Creative Commons Attribution 3.0 Unported (CC BY 3.0) <http://creativecommons.org/licenses/by/3.0>. Selon les dispositions de la licence Creative Commons Attribution, vous êtes autorisé à dupliquer, diffuser, transmettre et adapter ce document, y compris à des fins commerciales, dans les conditions suivantes :

Attribution — Citez le document comme suit : Banque Mondiale. 2013. Doing Business 2013 : Des réglementations intelligentes pour les petites et moyennes entreprises. Washington : Groupe de la Banque mondiale. DOI : 10.1596/978-0-8213-9615-5. Licence : Creative Commons Attribution CC BY 3.0

Traductions — Si vous créez une traduction de ce document, veuillez apposer la mention suivante avec l'attribution, à titre de déni de responsabilité : *Cette traduction n'est pas l'œuvre de la Banque mondiale et ne doit pas être considérée comme une traduction officielle de la Banque mondiale. La Banque mondiale ne saurait être tenue pour responsable de tout contenu ou erreur figurant dans la traduction.*

Toutes les demandes concernant les droits et licences doivent être adressées au Office of the Publisher, The World Bank, 1818 H Street, NW Washington, DC, 20433, USA ; télécopie : 202-522-2625 ; courriel : pubrights@worldbank.org.

Des exemplaires supplémentaires de l'ensemble des 10 publications de Doing Business peuvent être achetés à l'adresse www.doingbusiness.org.

Conception de la page de couverture : Corporate Visions, Inc.



DOING BUSINESS 2013

Des réglementations intelligentes
pour les petites et moyennes entreprises



COMPARAISON DES RÉGLEMENTATIONS S'APPLIQUANT AUX ENTREPRISES LOCALES DANS 185 ÉCONOMIES

UNE PUBLICATION CONJOINTE DE LA BANQUE MONDIALE ET DE LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE.

RESSOURCES DISPONIBLES SUR LE SITE WEB DOING BUSINESS

Dernières actualités

Actualités du projet *Doing Business*
<http://www.doingbusiness.org>

Classements

Le classement des économies — de 1 à 185
<http://www.doingbusiness.org/rankings/>

Données

Toutes les données sur 185 économies — les meilleurs classements, les valeurs des indicateurs, les listes des procédures réglementaires et les détails des indicateurs
<http://www.doingbusiness.org/data/>

Rapports

Accès aux rapports *Doing Business*, aux rapports infranationaux et nationaux, aux études de cas sur les réformes et aux profils personnalisés sur les pays et les régions
<http://www.doingbusiness.org/reports/>

Méthodologie

Méthodologies et travaux de recherche utilisés pour l'élaboration du rapport *Doing Business*
<http://www.doingbusiness.org/methodology/>

Recherche

Abrégés de publications sur les sujets traités par *Doing Business* et les questions politiques qui s'y rapportent
<http://www.doingbusiness.org/research/>

Réformes figurant dans le rapport *Doing Business*

Brefs résumés des réformes réglementaires figurant dans le rapport DB2013, listes des réformes enregistrées depuis le rapport DB2008 et outil de simulation du classement
<http://www.doingbusiness.org/reforms/>

Données historiques

Ensembles de données personnalisées depuis le rapport DB2004
<http://www.doingbusiness.org/custom-query/>

Bibliothèque juridique

Collection en ligne de documents sur les lois et réglementations liées à la pratique des affaires et aux questions de l'égalité homme-femme
<http://www.doingbusiness.org/law-library/>
<http://wbl.worldbank.org/>

Contributeurs

Plus de 9 600 experts de 185 pays participant au projet *Doing Business*
<http://www.doingbusiness.org/contributors/doing-business/>

NOUVEAU ! Données sur l'entrepreneuriat

Données sur la densité des entreprises pour 130 économies.
<http://www.doingbusiness.org/data/exploretopics/entrepreneurship/>

Bien plus à venir

À venir — des informations sur les bonnes pratiques et des données sur la transparence et la distance de la frontière

2007 2012
2005 2009 2011
2008 2006 2010 2013

Table des matières

- v Préface
- 1 Synthèse
- 15 À propos de *Doing Business* : mesurer les résultats

Doing Business 2013 est le dixième rapport d'une série annuelle sur l'étude des réglementations qui renforcent ou entravent les activités commerciales. *Doing Business* présente des indicateurs quantitatifs sur les réglementations des affaires et sur la protection des droits de la propriété qui peuvent être comparés entre 185 économies — de l'Afghanistan au Zimbabwe — et sur plusieurs années.

Le rapport évalue les réglementations ayant une incidence sur 11 étapes de la vie d'une entreprise : création d'entreprise, obtention de permis de construire, raccordement à l'électricité, transfert de propriété, obtention de prêts, protection des investisseurs, paiement des taxes et impôts, commerce transfrontalier, exécution des contrats, règlement de l'insolvabilité et embauche de travailleurs. Les données d'embauche des travailleurs ne figurent pas dans le classement de cette année sur la facilité de faire des affaires.

Les données du rapport *Doing Business 2013* ont été actualisées en date du 1^{er} juin 2012. Les indicateurs sont utilisés pour analyser les résultats économiques et identifier les réformes de la réglementation des affaires qui ont porté leurs fruits, les économies où elles ont été adoptées et la raison de leur mise en œuvre.

Préface

Il s'agit ici du dixième rapport *Doing Business*. Publié pour la première fois en 2003 avec 5 ensembles d'indicateurs évaluant la réglementation des affaires dans 133 économies, le rapport est devenu une publication annuelle couvrant 11 ensembles d'indicateurs et 185 économies. Au cours de ces 10 dernières années, *Doing Business* a enregistré presque 2 000 réformes de la réglementation des affaires dans les domaines couverts par les indicateurs. De plus, les chercheurs ont publié plus de 1 000 articles dans des revues académiques en se basant sur les données publiées par *Doing Business*, travaux qui vont permettre de mieux comprendre plusieurs des questions clés du développement de notre époque.

Doing Business 2013 contient des informations nouvelles susceptibles d'inspirer les responsables politiques et les chercheurs. Une des constatations est que la Pologne a le plus progressé dans les domaines mesurés par *Doing Business* en 2011/2012, alors que Singapour conserve sa place en tête du classement général. Une autre constatation est que les économies européennes en difficulté financière travaillent à l'amélioration du climat économique, ce qui commence à se refléter dans les domaines mesurés par *Doing Business*, avec notamment la Grèce, qui fait partie des 10 économies qui ont le plus progressé l'année dernière dans les domaines étudiés par *Doing Business*. La solution à un fort endettement passe en partie par la reprise de la croissance économique, et il existe un large consensus sur l'idée que créer un environnement plus favorable aux entrepreneurs est prioritaire pour atteindre cet objectif. Mais ce qui est sans doute encore plus intéressant, est la constatation d'une progression régulière de 2003 à 2012 vers une meilleure réglementation des affaires dans l'ensemble des économies couvertes par le rapport. À quelques exceptions près, chaque économie couverte par *Doing Business* a réduit l'écart qui la sépare des économies les plus performantes dans les domaines mesurés par les indicateurs. On assiste ainsi à une course au sommet très encourageante.

Recueillir plus de 57 000 données exclusives à *Doing Business* tous les ans et les restituer dans le contexte plus global de la politique économique et du développement est une entreprise de grande ampleur. Nous tenons ici à remercier l'équipe et les contributeurs de *Doing Business* pour leurs efforts. Le recueil et l'analyse de données pour *Doing Business 2013* ont été effectués par l'Unité de recherche sur les indicateurs et analyse (Global Indicators and Analysis Department) sous la direction générale d'Augusto Lopez-Claros. Le projet a été géré par Sylvia Solf et Rita Ramalho, avec l'assistance de Carolin Geginat et d'Adrian Gonzalez. Figurent parmi les autres membres de l'équipe Beatriz Mejia Asserias, Andres Baquero Franco, Karim O. Belayachi, Iryna Bilotserkivska, Mariana Carvalho, Hayane Chang Dahmen, Rong Chen, Maya Choueiri, Dariga Chukmaitova, Santiago Croci Downes, Fernando Dancausa Diaz, Marie Lily Delion, Raian Divanbeigi, Alejandro Espinosa-Wang, Margherita Fabbri, Caroline Frontigny, Betina Hennig, Sarah Holmberg, Hussam Hussein, Joyce Ibrahim, Ludmila Jantuan, Nan Jiang, Hervé Kaddoura, Paweł Kopko, Jean Michel Lobet, Jean-Philippe Lodugnon-Harding, Frédéric Meunier, Robert Murillo, Joanna Nasr, Marie-Jeanne Ndiaye, Nuria de Oca, Mikiko Imai Ollison, Nina Paustian, Galina Rudenko, Valentina Saltane, Lucas Seabra, Paula Garcia Serna, Anastasia Shegay, Jayashree Srinivasan, Susanne Szymanski, Moussa Traoré, Tea Trumbic, Marina Turlakova, Julien Vilquin, Yasmin Zand et Yucheng Zheng.

Plus de 9 600 juristes et autres professionnels ont généreusement fait don de leur temps pour effectuer la validation juridique des éléments sous-jacents aux données. Nous remercions en particulier les contributeurs internationaux suivants : Advocates for International Development ; Allen & Overy LLP ; American Bar Association, Section of International Law ; Baker & McKenzie ; Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP ; Ernst & Young ; Ius Laboris, Alliance of Labor, Employment, Benefits and Pensions Law Firms ; KPMG ; the Law Society of England and Wales ; Lex Mundi, Association of Independent Law Firms ; Panalpina ; PwC ; Raposo Bernardo & Associados ; Russell Bedford International ; SDV International Logistics ; et Security Cargo Network. Les efforts de tous ces contributeurs pérennisent l'apport original de *Doing Business* et sa contribution annuelle à la réforme de la réglementation des affaires.

Ce dixième anniversaire du rapport *Doing Business* représente un moment idéal pour prendre un peu de recul et faire le point sur les pratiques en matière de réglementation des affaires et les défis qui demeurent. Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires sur le site Web de *Doing Business* (<http://www.doingbusiness.org>) et à vous joindre à la discussion présidant à la mise en forme du projet pour les années à venir.



Janamitra Devan
Vice-président et chef du Réseau
Finances et développement du secteur privé
Groupe de la Banque mondiale



Synthèse

Avec la publication de cette 10e édition du rapport *Doing Business*, le temps est venu de prendre un peu de recul — et de regarder comment la réglementation des affaires a évolué dans le monde et quels sont les problèmes qui demeurent. Dans le premier rapport, l'une des principales conclusions était que les économies à faible revenu avaient des systèmes de réglementation très complexes. Dix ans après, il est évident que les pratiques en matière de réglementation des affaires dans ces économies ont évolué, lentement mais sûrement, vers l'adoption de pratiques plus efficaces communément rencontrées dans les économies à revenu élevé (Encadré 1.1) De combien l'écart a-t-il diminué ? Certaines régions ont-elles comblé l'écart en termes de réglementations plus rapidement que d'autres ? C'est à ces questions que répond le rapport de cette année. Il met en évidence des tendances importantes dans les réformes réglementaires et identifie les

régions et les économies qui ont effectué les plus grandes améliorations pour les entrepreneurs locaux. De plus, le rapport présente les secteurs de la réglementation des affaires auxquels il a été accordé le plus d'attention et ceux où il reste des progrès à faire.

Le rapport passe également en revue les études qui cherchent à déterminer quelles réformes réglementaires ont réussi et de quelle manière. Après 10 ans de recueil de données sur les réformes et les pratiques réglementaires dans le monde, un plus grand nombre d'éléments sont disponibles pour apporter une réponse à ces questions. Ce rapport reprend certaines de ces principales conclusions. Parmi les faits marquants : des réglementations intelligentes des affaires favorisent la croissance économique. Simplifier l'enregistrement des sociétés stimule l'esprit d'entreprise et la productivité, et des frais d'enregistrement moins élevés ont des effets positifs

ENCADRÉ 1.1 FAITS MARQUANTS DEPUIS 2003 ET LE PREMIER RAPPORT *DOING BUSINESS*

- Au fil de ces 10 années, 180 économies ont mis en place près de 2 000 réformes de la réglementation des affaires selon les critères de *Doing Business*.
- L'Europe de l'Est et l'Asie centrale a le plus progressé, allant jusqu'à dépasser l'Asie de l'Est et le Pacifique pour devenir la deuxième région du monde la plus favorable aux affaires selon les indicateurs *Doing Business*. Les économies à revenu élevé de l'OCDE sont toujours celles qui bénéficient de l'environnement le plus favorable aux affaires.
- Les pratiques en matière de réglementation des affaires ont lentement convergé dans la mesure où les économies qui présentaient de mauvaises performances au départ ont petit à petit resserré l'écart qui les sépare des économies les plus performantes. Parmi les 50 économies qui ont fait le plus de progrès depuis 2005, la plus grande part — un tiers — se trouve en Afrique subsaharienne.
- Parmi les pratiques en matière de réglementation des affaires observées par *Doing Business*, une plus grande convergence est à noter concernant la complexité et le coût des processus de réglementation (création d'entreprise, transfert de propriété, permis de construire, raccordement à l'électricité, paiement des impôts et taxes, et commerce transfrontalier) que dans ceux se rapportant à la solidité des institutions juridiques (exécution des contrats, règlement de l'insolvabilité, information sur le crédit, sûretés des emprunteurs et des prêteurs, et protection des actionnaires minoritaires).
- Deux tiers des 2 000 réformes enregistrées par *Doing Business* avaient pour objectif de réduire la complexité et le coût des processus de réglementation.
- Un nombre de plus en plus grand d'études s'intéresse aux effets d'une réglementation plus simple des affaires sur un ensemble d'indicateurs économiques, tels qu'une croissance plus rapide des créations d'emplois et une accélération du taux de création d'entreprises.

FAITS MARQUANTS EN 2011/2012

- Dans le monde, 108 économies ont mis en place 201 réformes réglementaires améliorant l'environnement des affaires selon les critères de *Doing Business* en 2011/2012.
- La Pologne a le plus progressé dans la facilité de faire des affaires, avec 4 réformes dans les domaines du transfert de propriété, du paiement des taxes et impôts, de l'exécution des contrats et du règlement de l'insolvabilité.
- La région de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale a de nouveau la plus grande part des économies mettant en œuvre des réformes réglementaires — 88 % de ces économies ont ainsi réformé dans au moins un des domaines étudiés par *Doing Business*.
- Les économies européennes en difficulté financière travaillent à l'amélioration du climat économique — ce qui commence à se refléter dans les indicateurs mesurés par *Doing Business*. La Grèce fait partie des 10 économies qui ont le plus progressé dans le monde en 2011/2012.
- Les efforts de réforme à travers le monde ont principalement porté sur la simplification de la création d'entreprise, l'amélioration de l'efficacité de l'administration fiscale et la facilitation du commerce transfrontalier. Des 201 réformes réglementaires enregistrées l'année dernière, 45 % se sont concentrées sur ces 3 domaines.

sur l'offre d'emplois. Un cadre réglementaire efficace améliore les performances commerciales. Et une organisation saine des marchés financiers — notamment des tribunaux, des lois sur les créanciers et la faillite et des registres du crédit et des cautionnements — améliore l'accès au crédit (voir à ce sujet le chapitre « À propos de *Doing Business* »).

QUE SIGNIFIENT LES RÉGLEMENTATIONS INTELLIGENTES (« SMART ») POUR LES AFFAIRES ?

De même que de bonnes règles sont nécessaires pour permettre au trafic de s'écouler dans une ville, elles sont également indispensables pour garantir la fluidité des transactions. De bonnes réglementations des affaires permettent au secteur privé de prospérer et aux entreprises d'étendre leur réseau de transactions. Mais, si elles sont mal conçues, les réglementations mises en place pour protéger l'activité économique et faciliter le fonctionnement des entreprises peuvent devenir un frein pour les affaires. Elles peuvent être comme des feux de signalisation mis en place pour éviter les embouteillages : le système devient inefficace si le feu rouge dure trop longtemps. La plupart des gens franchiraient alors le feu rouge, tout comme la plupart des entreprises écrasées par la lourdeur administrative essayeront de contourner les règles pour survivre.

Trouver le juste milieu en matière de réglementation des affaires peut être difficile. Cela devient encore plus difficile dans un monde en pleine évolution où les réglementations doivent sans cesse s'adapter à de nouvelles réalités. Tout comme les systèmes de régulation du trafic routier qui doivent être modifiés lorsqu'une nouvelle route est construite, les réglementations doivent s'adapter aux nouvelles demandes du marché et aux changements de la technologie (telle que l'utilisation croissante de technologies de l'information et de la communication dans les processus d'affaires).

Ce défi est l'un des points clés de ce rapport. Comparant 185 économies au moyen d'indicateurs de référence, *Doing Business* mesure et suit l'évolution des réglementations applicables aux petites et moyennes entreprises locales à 11 stades de leur vie. Cette année, le classement général relatif à la facilité de faire des affaires est établi à partir d'un ensemble d'indicateurs permettant de mesurer et

comparer les réglementations affectant dix de ces stades : la création d'entreprise, l'obtention de permis de construire, le raccordement à l'électricité, le transfert de propriété, l'accès au crédit, la protection des investisseurs, le paiement des taxes et impôts, le commerce transfrontalier, l'exécution des contrats et le règlement de l'insolvabilité. *Doing Business* détaille aussi les réglementations relatives à l'embauche des travailleurs, qui ne sont pas prises en compte dans le classement général de cette année ni dans le recensement des réformes.

Les économies les mieux classées en matière de facilité de faire des affaires ne sont pas celles où il n'existe aucune réglementation, mais celles où les pouvoirs publics sont parvenus à créer les règles qui facilitent les interactions sur le marché sans entraver inutilement le développement du secteur privé. En résumé, *Doing Business* favorise la réglementation intelligente de l'activité (SMART) — Simplifiée, mesurable, adaptable, relative, transparente — mais pas nécessairement une réglementation réduite (reportez-vous à la Figure 2.1 au chapitre « À propos de *Doing Business* »).

Doing Business comprend 2 catégories d'indicateurs : les indicateurs concernant la solidité des institutions juridiques relatives à la réglementation des affaires et les indicateurs concernant la complexité et le coût des processus de réglementation. Ceux du premier groupe se rapportent au cadre juridique et réglementaire régissant l'accès au crédit, la protection des investisseurs, l'exécution des contrats et le règlement de l'insolvabilité. Ceux du deuxième groupe concernent le coût et l'efficacité des processus réglementaires relatifs à la création d'entreprise, à l'obtention des permis de construire, au raccordement à l'électricité, au transfert de propriété, au paiement des taxes et impôts, et au commerce transfrontalier. En se fondant sur des études de temps et de mouvements du point de vue d'un entrepreneur, ces indicateurs mesurent les procédures, les délais et le coût nécessaires pour conclure une démarche conformément à toutes les réglementations applicables. (Pour une présentation plus détaillée de la méthodologie suivie par *Doing Business*, reportez-vous aux données et au chapitre « À propos de *Doing Business* »).

Les économies qui se situent à un niveau élevé du classement sur la facilité de faire des affaires tendent à combiner des processus de réglementation efficaces

avec des institutions juridiques solides qui protègent les droits de propriété et les droits de l'investisseur (Figure 1.1). Les économies à revenu élevé membres de l'OCDE ont, de loin, le cadre le plus propice aux affaires sur les deux plans. Les régions telles que l'Asie de l'Est et le Pacifique ainsi que l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient ont des processus de réglementation relativement efficaces, mais sont en retard en termes de solidité des institutions juridiques pour la réglementation des affaires. Les bonnes pratiques dans le monde donnent une idée de la façon dont les gouvernements ont amélioré l'environnement réglementaire dans le passé dans les secteurs observés par *Doing Business* (voir le Tableau 1.4 à la fin de la note de synthèse).

QUI A RÉDUIT L'ÉCART EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION EN 2011-2012 ?

Selon le classement relatif à la facilité de faire des affaires, les 10 économies dotées des réglementations les plus favorables aux entreprises sont : Singapour, la RAS de Hong Kong (Chine), la Nouvelle-Zélande, les États-Unis, le Danemark, la Norvège, le Royaume-Uni, la République de Corée, la Géorgie et l'Australie (Tableau 1.1). Singapour occupe la première place du classement mondial pour la septième année consécutive.

Être numéro 1 en matière de facilité de faire des affaires ne signifie pas qu'une économie est numéro 1 sur l'ensemble des 10 domaines de réglementation couverts par l'indicateur global. Par exemple, les classements de Singapour vont de 1er pour le commerce transfrontalier à 36^e pour le transfert de propriété. Ses 3 meilleurs classements (sur le commerce transfrontalier, l'obtention des permis de construire et la protection des investisseurs) le mettent en moyenne à la 2^e place, alors que ses 3 classements les plus mauvais (sur le transfert de propriété, l'accès au crédit et l'exécution des contrats) le mettent en moyenne à la 20^e place. De même, le Guatemala qui se situe au 22^e rang en moyenne pour ses 3 meilleurs classements (concernant l'accès au crédit, le transfert de propriété, le raccordement à l'électricité), tombe à la 151^e place pour ses 3 classements les plus mauvais (concernant le paiement des taxes et impôts, la protection des investisseurs et la création d'entreprise). Ainsi quoique la facilité de faire des affaires soit utile à titre de mesure globale, toute analyse basée sur cette mesure devrait également tenir compte de la dispersion

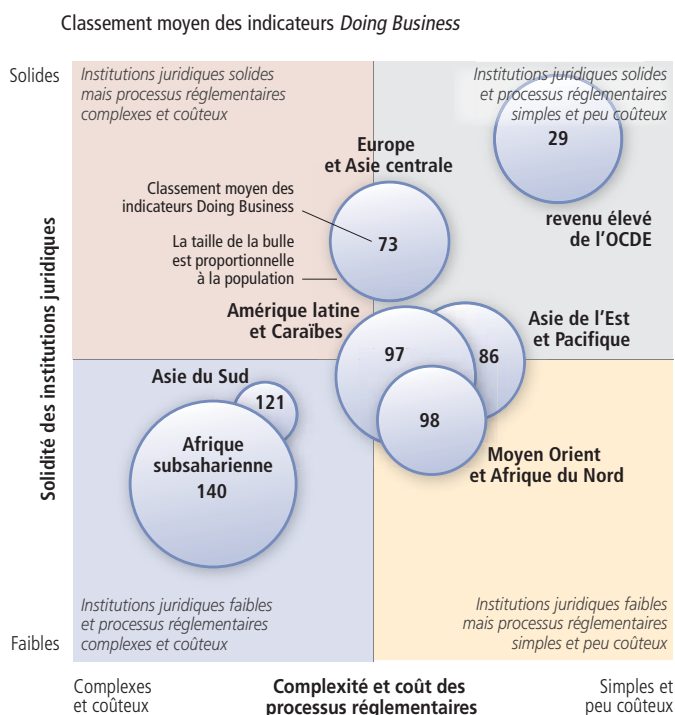
TABLEAU 1.1 Classement sur la facilité de faire des affaires

Classement	Économie	Réformes DB 2013	Classement	Économie	Réformes DB 2013	Classement	Économie	Réformes DB 2013
1	Singapour	0	63	Antigua-et-Barbuda	0	125	Honduras	0
2	RAS de Hong Kong (Chine)	0	64	Ghana	0	126	Bosnie-Herzégovine	2
3	Nouvelle-Zélande	1	65	République tchèque	3	127	Éthiopie	1
4	États-Unis	0	66	Bulgarie	1	128	Indonésie	1
5	Danemark	1	67	Azerbaïdjan	0	129	Bangladesh	1
6	Norvège	2	68	Dominique	1	130	Brésil	1
7	Royaume-Uni	1	69	Trinité-et-Tobago	2	131	Nigéria	0
8	Corée, Rép. de	4	70	République kirghize	0	132	Inde	1
9	Géorgie	6	71	Turquie	2	133	Cambodge	1
10	Australie	1	72	Roumanie	2	134	Tanzanie	1
11	Finlande	0	73	Italie	2	135	Cisjordanie et Gaza	1
12	Malaisie	2	74	Seychelles	0	136	Lesotho	2
13	Suède	0	75	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	0	137	Ukraine	3
14	Islande	0	76	Mongolie	3	138	Philippines	0
15	Irlande	2	77	Bahamas	0	139	Équateur	0
16	Taiwan (Chine)	2	78	Grèce	3	140	Sierra Leone	2
17	Canada	1	79	Brunéi Darussalam	2	141	Tadjikistan	1
18	Thaïlande	2	80	Vanuatu	0	142	Madagascar	1
19	Maurice	2	81	Sri Lanka	4	143	Soudan	0
20	Allemagne	2	82	Koweït	0	144	République arabe syrienne	1
21	Estonie	0	83	Moldavie	2	145	République islamique d'Iran	1
22	Arabie Saoudite	2	84	Croatie	1	146	Mozambique	0
23	Ex-République yougoslave de Macédoine	1	85	Albanie	2	147	Gambie	0
24	Japon	1	86	Serbie	3	148	Bhoutan	0
25	Lettonie	0	87	Namibie	1	149	Libéria	3
26	Émirats arabes unis	3	88	Barbade	0	150	États fédérés de Micronésie	0
27	Lituanie	2	89	Uruguay	2	151	Mali	1
28	Suisse	0	90	Jamaïque	2	152	Algérie	1
29	Autriche	0	91	Chine	2	153	Burkina Faso	0
30	Portugal	3	92	Îles Salomon	0	154	Ouzbékistan	4
31	Pays-Bas	4	93	Guatémala	1	155	Bolivie	0
32	Arménie	2	94	Zambie	1	156	Togo	1
33	Belgique	0	95	Maldives	0	157	Malawi	1
34	France	0	96	Saint-Kitts-et-Nevis	0	158	Comores	2
35	Slovénie	3	97	Maroc	1	159	Burundi	4
36	Chypre	1	98	Kosovo	2	160	Sao Tomé-et-Principe	0
37	Chili	0	99	Viet Nam	1	161	Cameroun	1
38	Israël	1	100	Grenade	1	162	Guinée équatoriale	0
39	Afrique du Sud	1	101	Îles Marshall	0	163	République démocratique populaire lao	3
40	Qatar	1	102	Malte	0	164	Suriname	0
41	Porto Rico (États-Unis)	1	103	Paraguay	0	165	Iraq	0
42	Bahreïn	0	104	Papouasie-Nouvelle-Guinée	0	166	Sénégal	0
43	Pérou	2	105	Belize	1	167	Mauritanie	0
44	Espagne	2	106	Jordanie	0	168	Afghanistan	0
45	Colombie	1	107	Pakistan	0	169	Timor-Leste	0
46	République slovaque	4	108	Népal	0	170	Gabon	0
47	Oman	1	109	République arabe d'Égypte	0	171	Djibouti	0
48	Mexique	2	110	Costa Rica	4	172	Angola	1
49	Kazakhstan	3	111	Palaos	0	173	Zimbabwe	0
50	Tunisie	0	112	Fédération de Russie	2	174	Haïti	0
51	Monténégro	2	113	Salvador	1	175	Bénin	4
52	Rwanda	2	114	Guyane	0	176	Niger	1
53	Sainte-Lucie	0	115	Liban	0	177	Côte d'Ivoire	0
54	Hongrie	3	116	République dominicaine	0	178	Guinée	3
55	Pologne	4	117	Kiribati	0	179	Guinée-Bissau	0
56	Luxembourg	0	118	République du Yémen	0	180	République bolivarienne du Venezuela	0
57	Samoa	0	119	Nicaragua	0	181	Congo, Rép. Dém. du	1
58	Bélarus	2	120	Ouganda	1	182	Érythrée	0
59	Botswana	1	121	Kenya	1	183	Congo, Rép. du	2
60	Fidji	1	122	Cap-Vert	0	184	Tchad	1
61	Panama	3	123	Swaziland	1	185	République centrafricaine	0
62	Tonga	0	124	Argentine	0			

Remarque : Le classement de toutes les économies se réfère à juin 2012 et se retrouve dans les tableaux par pays disponibles sur le site web de *Doing Business*. Le classement de cette année sur la facilité de faire des affaires représente la moyenne des classements percentiles de l'économie sur les 10 domaines pris en compte dans le classement général de cette année. Ne sont pas comprises dans le nombre de réformes celles qui rendent plus difficile la conduite des affaires.

Source : base de données de *Doing Business*.

FIGURE 1.1 Les économies à revenu élevé membres de l'OCDE combinent des processus de réglementation efficaces avec des institutions juridiques solides



Remarque : L'expression « solidité des institutions juridiques » se réfère au classement moyen relatif à l'obtention des prêts, à la protection des investisseurs, à l'exécution des contrats et au règlement de l'insolvabilité. L'expression « complexité et coût des procédures réglementaires » se réfère au classement moyen relatif à la création d'entreprise, à l'obtention des permis de construire, au raccordement à l'électricité, au transfert de propriété, au paiement des taxes et impôts, et au commerce transfrontalier.

Source : base de données de *Doing Business*.

de l'efficacité de la réglementation sur l'ensemble des domaines évalués par *Doing Business* (Figure 1.2).

L'an dernier, 58 % des économies couvertes par *Doing Business* ont mis en œuvre au moins 1 réforme institutionnelle ou réglementaire facilitant la conduite des affaires, et 23 ont entrepris des réformes dans 3 domaines ou plus étudiés par *Doing Business*. Sur ces 23 économies, 10 se démarquent pour avoir fait le plus grand bond en avant dans le classement relatif (Tableau 1.2). D'autres économies figurant dans ce groupe ont moins progressé au classement général parce qu'elles se situaient déjà à un rang élevé comme la Corée et les Pays-Bas. Figurant déjà parmi les 35 premières du classement général de l'an dernier, ces économies ont toutes les deux mis en œuvre des réformes facilitant la conduite des affaires dans 4 domaines observés par *Doing Business*.

Quatre des 10 économies qui ont le plus progressé dans la facilité de faire des affaires sont situées en Europe de l'Est et Asie centrale, région qui a également enregistré le plus grand nombre de réformes de la réglementation par économie l'année dernière. Sur les 10 économies, quatre sont des économies à revenu moyen-inférieur ; pour les autres, 1 est à faible revenu, 3 sont à revenu moyen-supérieur et 2 sont à revenu élevé. Et pour la première fois en

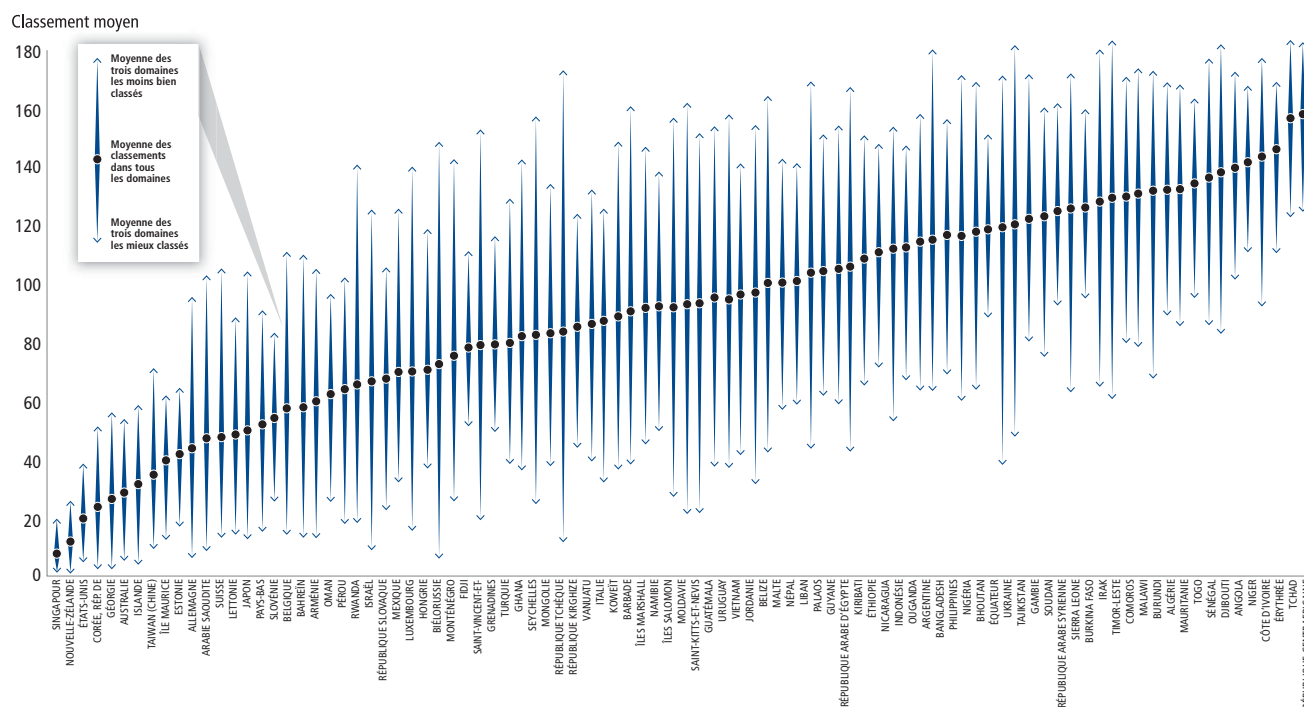
TABEAU 1.2 Les 10 économies qui ont le plus progressé dans au moins 3 domaines évalués par *Doing Business* en 2011–2012

	Économie	Classement de base sur la facilité de faire des affaires	Réformes facilitant la pratique des affaires									
			Création d'entreprise	Obtention de permis de construire	Raccordement à l'électricité	Transfert de propriété	Obtention de crédit	Protection des investisseurs	Paiement des taxes et impôts	Commerce transfrontalier	Exécution des contrats	Règlement de l'insolvabilité
1	Pologne	55				✓			✓		✓	✓
2	Sri Lanka	81	✓			✓	✓			✓		
2	Ukraine	137	✓			✓			✓			
4	Ouzbékistan	154	✓				✓			✓		✓
5	Burundi	159	✓	✓		✓				✓		
6	Costa Rica	110	✓	✓			✓		✓			
6	Mongolie	76	✓				✓	✓				
8	Grèce	78		✓				✓				✓
9	Serbie	86	✓								✓	✓
10	Kazakhstan	49	✓					✓				✓

Remarque : Les économies sont classées en fonction du nombre de réformes engagées et des places gagnées au classement *Doing Business*. Premièrement, *Doing Business* sélectionne les économies qui ont mis en œuvre des réformes pour faciliter les affaires dans au moins 3 des 10 domaines pris en compte dans le classement général. Les réformes réglementaires qui rendent la pratique des affaires plus difficile sont déduites du nombre de celles qui facilitent la pratique des affaires. Deuxièmement, *Doing Business* classe ces économies en fonction de l'amélioration de leur classement, par rapport à l'année précédente. La progression dans le classement des économies n'est pas calculée en s'appuyant sur les classements publiés l'année dernière, mais en utilisant un classement comparable pour DB2012 qui prend en compte l'effet d'autres facteurs, comme l'inclusion cette année de 2 nouvelles économies dans l'échantillon : la Barbade et Malte. Le choix des économies qui ont le plus progressé est fait en fonction de la plus grande amélioration au classement, parmi les économies qui ont réalisé au moins 3 réformes.

Source : base de données de *Doing Business*.

FIGURE 1.2 Le cadre réglementaire d'une économie peut être plus favorable aux affaires dans certains domaines que dans d'autres



Remarque : Les classements sont ceux des 10 domaines *Doing Business* compris dans le classement général de cette année sur la facilité de faire des affaires. Le graphique est présenté à des fins d'illustration ; il ne comprend pas la totalité des 185 économies couvertes par le rapport de cette année. Voir sur le site internet (www.doingbusiness.org) les tableaux par pays pour le classement de la facilité de faire des affaires et de chaque indicateur *Doing Business*.

Source : base de données de Doing Business.

7 ans, une économie d'Asie du Sud, le Sri Lanka, figure parmi celles qui améliorent le plus la facilité de faire des affaires.

Huit des 10 économies ont rendu la création d'entreprise plus facile. Le Kazakhstan, la Mongolie et l'Ukraine ont réduit ou éliminé l'exigence de capital minimum pour la création d'une société. Le Sri Lanka a informatisé et accéléré le processus d'enregistrement de nouveaux employés. Le Burundi a éliminé 3 exigences : le passage obligatoire devant notaire pour la certification des statuts, la publication dans un journal officiel de l'annonce de création d'une nouvelle société, et l'enregistrement des sociétés nouvelles auprès du ministère du Commerce et de l'Industrie.

Cinq des 10 économies ont facilité le règlement de l'insolvabilité, et 2 de ces dernières ont également renforcé leurs systèmes d'exécution des contrats. La Serbie a renforcé son processus de dépôt de bilan en introduisant la possibilité d'avoir recours à des huissiers de justice privés, en interdisant de faire appel à la décision du tribunal au moment de la mise en œuvre, en accélérant significativement le processus et en adoptant un registre électronique public des injonctions. Le

nouveau système d'huissiers de justice privés a également amélioré l'efficacité de l'exécution des contrats. La Pologne a introduit un nouveau code de procédure civile qui, parallèlement à une augmentation du nombre de juges, a réduit le temps nécessaire pour mettre en œuvre l'exécution d'un contrat commercial. La Pologne a également facilité le règlement de l'insolvabilité, en révisant les formalités nécessaires au dépôt de bilan.

Quatre économies ont facilité le transfert de propriété. La Pologne a amélioré l'efficacité du processus de transfert de propriété par la prise d'une série d'initiatives ces dernières années. Celles-ci ont notamment prévu la création de 2 nouvelles circonscriptions administratives à Varsovie et, l'année dernière, l'introduction d'un nouveau système de gestion des dossiers pour les enregistrements du cadastre et l'administration des hypothèques, ainsi que la poursuite de la numérisation des documents.

Cinq économies se sont améliorées dans le domaine de l'accès au crédit. Le Costa Rica, la Mongolie et l'Ouzbékistan ont accordé aux emprunteurs la possibilité d'avoir accès à leurs renseignements personnels sur le crédit. Le Sri Lanka a

mis en place un registre électronique interactif des garanties assorti de réglementations régissant son fonctionnement. Le Kazakhstan a renforcé les droits des créanciers privilégiés dans les procédures de dépôt de bilan.

La Grèce, en partie en raison de la crise économique, a mis en place des réformes réglementaires dans 3 domaines observés par *Doing Business* — améliorant son cadre réglementaire à un rythme plus rapide l'année dernière que pendant l'ensemble des 6 années antérieures. Elle a accéléré la délivrance de permis de construire en transférant le processus d'approbation du projet de la municipalité à des professionnels privés certifiés ; elle a renforcé la protection des actionnaires minoritaires en imposant plus de transparence et a introduit une nouvelle procédure de restructuration avant dépôt de bilan visant à améliorer les chances de redressement des entreprises en difficulté.

Le Costa Rica, seule économie de la région Amérique latine-Caraïbes à figurer dans le groupe des 10, a mis en place des changements de la réglementation dans 4 domaines observés par *Doing Business*. Le pays a introduit une approche basée sur les risques pour la délivrance des

approbations sanitaires lors de la création d'entreprise et mis en place des systèmes d'approbation en ligne pour le processus de demande de permis de construire. Le Costa Rica a également accordé aux emprunteurs un droit d'accès à leurs renseignements personnels et facilité le paiement des impôts des sociétés locales en mettant en place un système de paiements des impôts locaux par voie électronique.

Même si ces 10 économies sont celles qui ont le plus progressé en termes de facilité de faire des affaires, elles sont loin d'être les seules à avoir introduit des améliorations dans les domaines observés par *Doing Business* en 2011/2012. Au total, 108 économies en ont fait de même par le biais de 201 réformes institutionnelles et réglementaires. Depuis la publication du premier rapport en 2003, 180 des 185 économies couvertes par *Doing Business* ont apporté des améliorations dans au moins un de ces domaines par le biais de près de 2 000 réformes au total.

En 2011/2012 la création d'entreprise a de nouveau été le domaine qui a fait l'objet du plus grand nombre de réformes de la réglementation. Au cours de ces 8 dernières années, c'est ce processus de création qui a retenu le plus l'attention des

responsables politiques par rapport à tout autre domaine de la réglementation des affaires suivi par *Doing Business* avec 368 réformes dans 149 économies. Ces efforts déployés dans le monde entier ont permis de réduire le délai moyen nécessaire à la création d'entreprise de 50 à 30 jours, et le coût moyen de 89 % à 31 % du revenu par habitant.

L'année dernière, les économies de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale ont été de nouveau celles qui ont fait le plus de progrès, 88 % d'entre elles ayant mis en place au moins 1 réforme institutionnelle ou réglementaire facilitant la vie des affaires et 67 % au moins 2 (Figure 1.3). Le dynamisme de cette région au cours de toutes les années couvertes par *Doing Business* a permis de mettre en place 397 réformes institutionnelles et réglementaires depuis 2005. Cet élan réformateur reflète en partie les efforts déployés par les économies qui sont entrées dans l'Union européenne en 2004 pour continuer à réduire l'écart entre elles et les membres existants de l'UE, en termes d'efficacité de la réglementation — tout comme les efforts similaires entrepris par les économies actuellement en pourparlers concernant leur entrée dans l'UE.

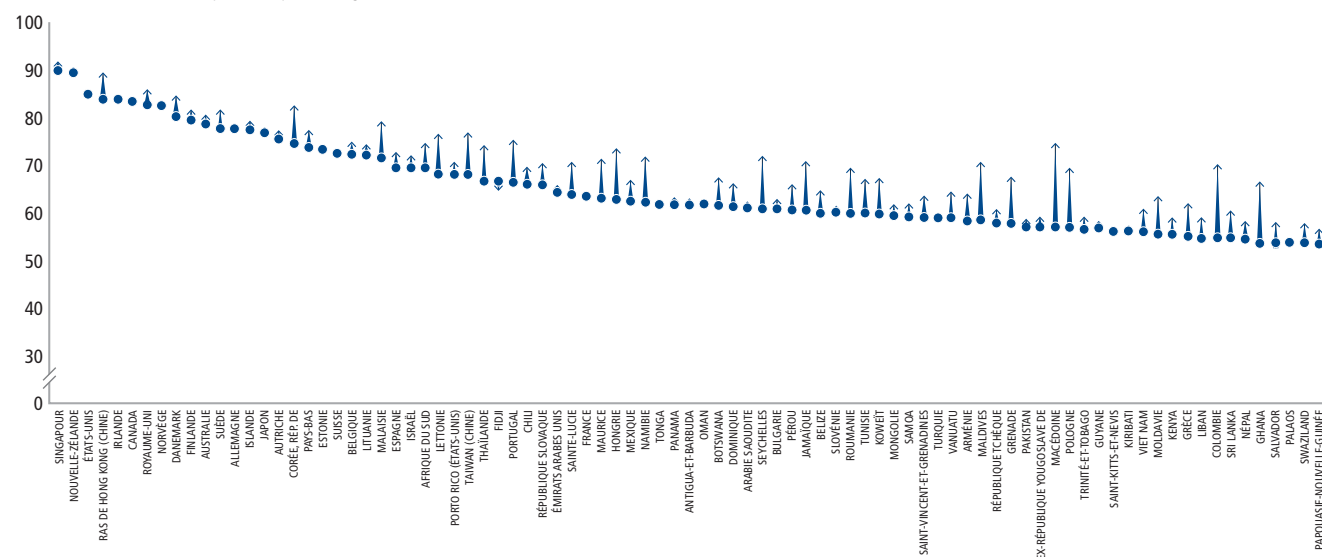
QUI A RÉDUIT L'ÉCART SUR LE LONG TERME ?

En complément du classement sur la facilité de faire des affaires, qui est un indicateur relatif, le rapport *Doing Business* de l'année dernière a introduit la « distance de la frontière », une mesure absolue de l'efficacité de la réglementation des affaires. Cet indicateur aide à déterminer dans quelle mesure l'environnement réglementaire s'améliore en termes absolus avec le temps pour les entrepreneurs locaux en montrant la distance séparant chaque économie de la « frontière » à atteindre, qui représente la meilleure performance observée sur chacun des indicateurs *Doing Business* pour l'ensemble des économies et des années couvertes depuis 2005. L'indicateur est étalonné sur une plage de 0 à 100, 100 représentant la frontière. L'obtention d'une note plus élevée est indicative d'un environnement réglementaire plus efficace (pour en savoir plus sur la méthodologie, consultez le site internet www.doingbusiness.org).

L'analyse basée sur la distance de la frontière montre que le fardeau des réglementations a diminué depuis 2005 dans les domaines observés par *Doing Business*. En moyenne, les 174 économies couvertes par *Doing Business* depuis cette année-là se

FIGURE 1.4 Presque toutes les économies sont aujourd'hui plus proches de la frontière dans leur pratique réglementaire qu'en 2005

Distance de la frontière (en points de pourcentage)

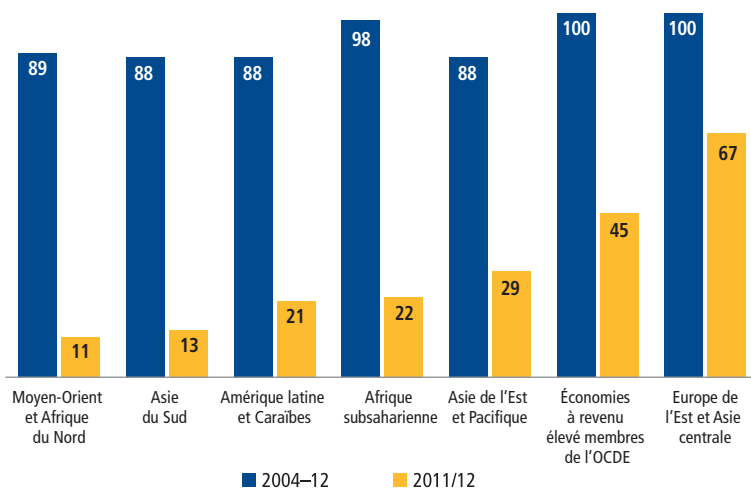


Remarque : L'indicateur de distance de la frontière donne une idée de l'éloignement d'une économie par rapport à la meilleure performance (la « frontière ») réalisée sur chaque indicateur *Doing Business* depuis 2005. L'indicateur est étalonné sur une plage de 0 à 100, 100 représentant la meilleure performance. Les données se rapportent aux 174 économies évaluées dans *Doing Business* 2006 (2005). Onze autres économies ont été incluses dans le projet au cours des années suivantes.

Source : base de données de *Doing Business*.

FIGURE 1.3 L'Europe de l'Est et l'Asie centrale présentent la plus forte proportion d'économies ayant mis en œuvre des réformes de la réglementation des affaires en 2011/2012

Pourcentage d'économies qui comptent au moins 2 réformes *Doing Business* à leur actif pour faciliter la pratique des affaires (%)



Source : base de données de *Doing Business*.

sont rapprochées de la frontière en termes de pratique réglementaire (Figure 1.4). En 2005 ces économies se trouvaient en moyenne à 46 points de pourcentage de la frontière, l'économie la plus proche se situant à 10 points et la plus éloignée à 74 points. Ces 174 économies sont désormais en moyenne à 40 points de

pourcentage de la frontière, l'économie la plus proche se situant à 8 points et la plus éloignée à 69 points.

Les économies à revenu élevé de l'OCDE sont, en moyenne, les plus proches de la frontière. Mais d'autres régions s'en rapprochent. C'est particulièrement le cas

pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale, grâce à environ 17 réformes institutionnelles et réglementaires par économie depuis 2005 (Figure 1.5). Les économies du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et de l'Afrique subsaharienne ont mis en place plus de 9 réformes institutionnelles et réglementaires en moyenne — et celles de l'Asie de l'Est, du Pacifique, de l'Amérique latine, des Caraïbes et de l'Asie du Sud environ 8. Avec un rythme d'amélioration plus rapide, l'Europe de l'Est et l'Asie centrale ont dépassé l'Asie de l'Est et le Pacifique en tant que deuxième région la plus favorable aux affaires selon les indicateurs *Doing Business*.

Mais les différences au sein des régions sont grandes. En Amérique latine et aux Caraïbes, par exemple, la Colombie a mis en place 25 réformes institutionnelles et réglementaires au cours des 8 dernières années, mais le Suriname aucune. Dans la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique, le Viet Nam a mis en place 18 réformes et le Kiribati aucune. Dans un petit nombre d'économies (comme le Venezuela et le Zimbabwe), l'environnement des affaires s'est détérioré, la prise de certaines mesures ayant accru la complexité et le coût des processus réglementaires ou amoindri les droits de propriété et la protection des investisseurs. Dans l'Union

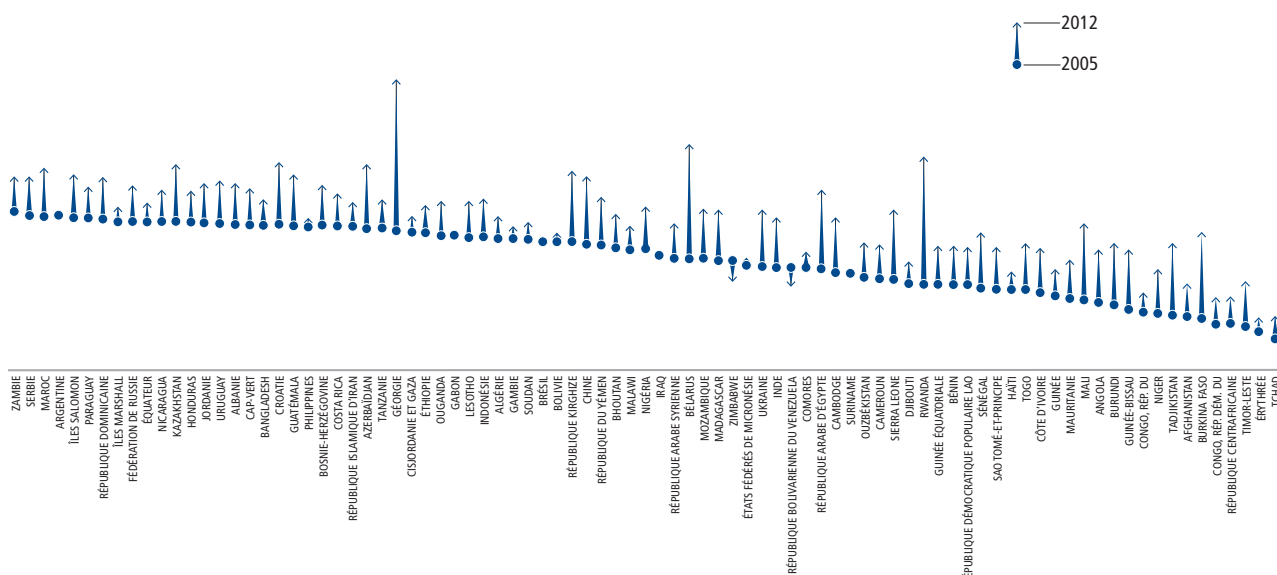
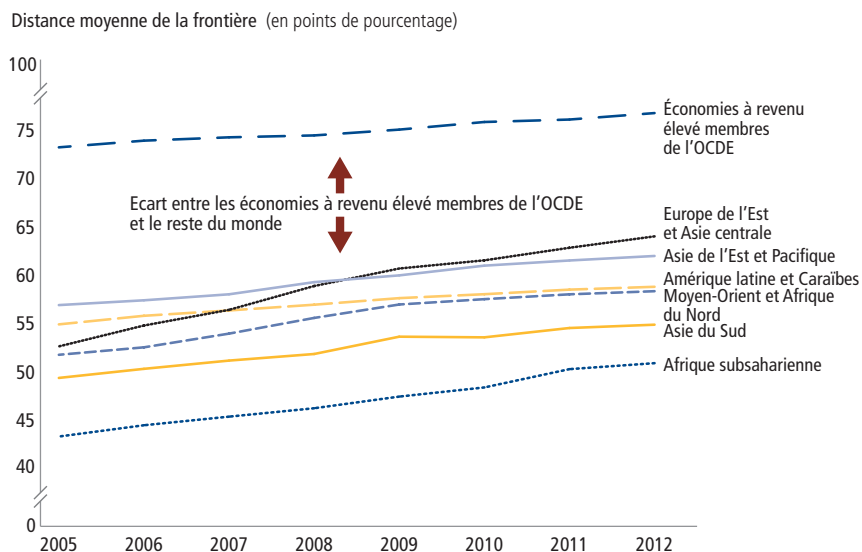


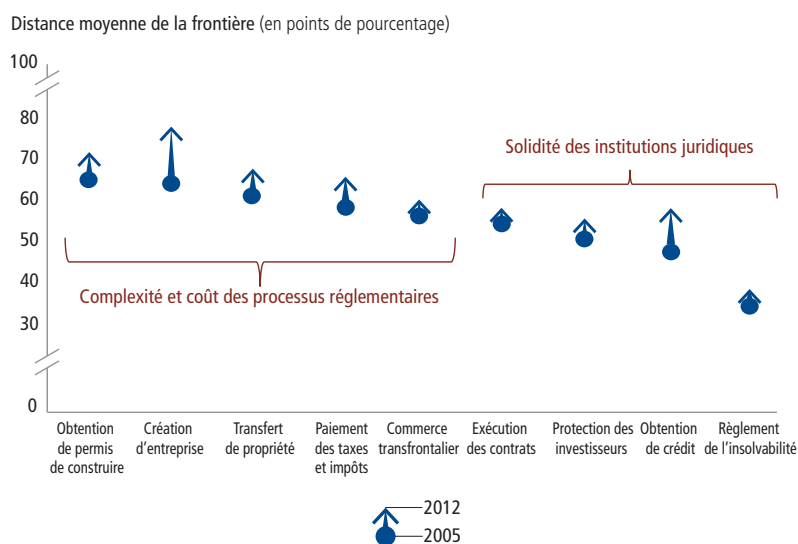
FIGURE 1.5 Faire des affaires est aujourd'hui plus facile qu'en 2005, en particulier en Afrique subsaharienne, en Europe de l'Est et en Asie Centrale



Remarque : L'indicateur de distance de la frontière donne une idée de l'éloignement d'une économie par rapport à la meilleure performance (la « frontière ») réalisée sur chaque indicateur *Doing Business* depuis 2005. L'indicateur est étalonné sur une plage de 0 à 100, 100 représentant la meilleure performance. Les données se rapportent aux 174 économies évaluées dans *Doing Business* 2006 (2005) et à la classification régionale qui est utilisée en 2012. Onze autres économies ont été incluses dans le projet au cours des années suivantes.

Source : base de données de *Doing Business*.

FIGURE 1.6 Globalement, les efforts de réforme se sont centrés plus largement sur une réduction de la complexité et du coût des processus réglementaires que sur le renforcement des institutions juridiques



Remarque : Cette figure illustre le rapprochement en matière de pratique réglementaire moyenne dans l'ensemble des économies par rapport à la pratique la plus efficace dans chaque domaine observé par *Doing Business*. L'indicateur de distance de la frontière donne une idée de l'éloignement d'une économie par rapport à la meilleure performance (la « frontière ») réalisée sur chaque indicateur *Doing Business* depuis 2005. L'indicateur est étalonné sur une plage de 0 à 100, 100 représentant la meilleure performance (la « frontière »). Les données se rapportent aux 174 économies évaluées dans *Doing Business* 2006 (2005). Onze autres économies ont été incluses dans le projet au cours des années suivantes.

Source : base de données de *Doing Business*.

européenne, 4 économies du sud de l'Europe ont récemment intensifié leurs efforts de réforme de la réglementation (Encadré 1.2).

Des améliorations ont eu lieu dans tous les domaines de la réglementation observés par *Doing Business* entre 2005 et 2012. Mais les gouvernements tendaient à centrer leurs efforts sur la réduction de la complexité et du coût des processus réglementaires — objectif des 1 227 réformes enregistrées par *Doing Business* depuis 2005 — plutôt que sur un renforcement des institutions juridiques qui n'a fait l'objet que de quelque 600 réformes (Figure 1.6).

L'amélioration de la réglementation des affaires est une tâche difficile et l'inscrire dans la durée l'est encore plus. C'est pourtant bien ce que certaines économies ont réussi à faire, avec un succès considérable depuis 2005 (Tableau 1.3). Certaines de ces économies se distinguent dans leur région : la Géorgie, le Rwanda, la Colombie, la Chine et la Pologne.

La Géorgie est le pays qui a le plus progressé depuis 2005 à la fois dans la région Europe de l'Est — Asie centrale et sur le plan mondial. Avec ses 35 réformes institutionnelles et réglementaires depuis 2005, la Géorgie s'est améliorée dans tous les domaines observés par *Doing Business*. Rien que l'année dernière, elle s'est améliorée dans 6 domaines. À titre d'exemple, la Géorgie a facilité le commerce transfrontalier en créant des zones de dédouanement dans des villes comme Tbilissi et Poti. Ces guichets uniques pour l'ensemble du processus de dédouanement des opérations commerciales sont ouverts toute la journée tous les jours, ce qui permet aux commerçants de soumettre leurs documents douaniers et d'accomplir d'autres formalités dans un seul et même endroit. La Géorgie a également renforcé son système de transactions sécurisées. Un nouvel amendement apporté à son code civil permet d'étendre une garantie aux produits, aux recettes et aux remplacements des biens utilisés à titre de garantie.

La Géorgie s'est également distinguée en adoptant une démarche de réforme relativement équilibrée. Beaucoup d'économies visant à améliorer leur environnement réglementaire commencent par réduire la complexité et le coût du processus de réglementation (dans des domaines comme la création d'entreprise). Elles peuvent ensuite passer aux réformes renforçant les institutions juridiques en

ENCADRÉ 1.2 DÉSÉQUILIBRES FISCAUX ET RÉFORMES DE LA RÉGLEMENTATION EN EUROPE DU SUD

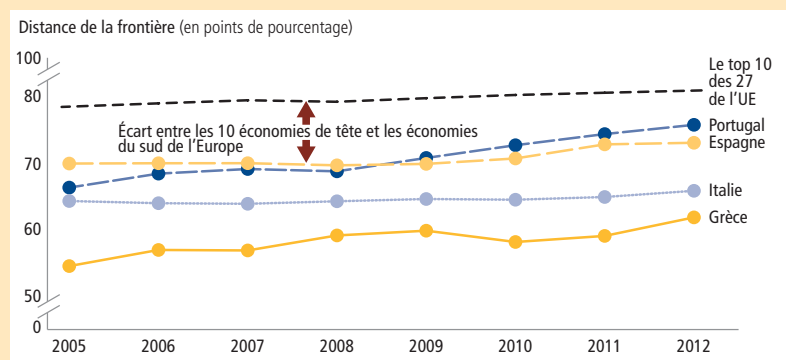
La crise financière mondiale de 2008/2009 a provoqué une augmentation rapide des niveaux de l'endettement public dans les économies à revenu élevé. La récession a amoindri les recettes fiscales et obligé les gouvernements à accroître la dépense publique pour soulager les effets de la crise. Les gouvernements se sont servis du secteur public pour amortir l'impact de la forte contraction de la production, et nombre d'entre eux ont également été contraints d'intervenir pour renflouer les banques d'affaires et restimuler les secteurs les plus durement touchés par la crise. La détérioration des recettes fiscales dans le contexte d'une demande mondiale affaiblie a contribué à générer une plus grande aversion au risque chez les investisseurs, compliquant la gestion des finances de nombreuses économies, en particulier celles déjà grevées d'un niveau élevé d'endettement ou assistant à un accroissement rapide de leurs déficits.

La Grèce, l'Italie, le Portugal et l'Espagne ont été parmi les pays les plus affectés par la crise et les tensions du marché qui lui sont associées. Conscientes du fait que la reprise de la croissance économique constituait la clé du retour à une situation acceptable sur le plan fiscal, les autorités de ces économies ont procédé à la mise en œuvre de réformes à grande échelle.

Les réformes de la réglementation des affaires ont fait partie intégrante de ces programmes comme on peut le voir dans les données de *Doing Business*. Alors que la Grèce figure parmi les 10 économies ayant le plus progressé en termes de facilité de faire des affaires l'année dernière, les 3 autres ont également fait un bond important. L'Italie a simplifié le raccordement à l'électricité et le transfert de propriété. Le Portugal a simplifié le processus d'obtention de permis de construire de commerce transfrontalier et de règlement de l'insolvabilité. L'Espagne a simplifié le commerce transfrontalier et modifié ses lois d'encadrement de l'insolvabilité. Les 4 économies ont réformé ou sont en voie de réformer leur réglementation du travail afin d'assouplir le marché du travail.

Les réformes *Doing Business* ne sont pas une nouveauté pour ces économies. Depuis 2004, le Portugal a mis en œuvre 25 réformes institutionnelles ou réglementaires, l'Espagne et la Grèce 17 et l'Italie 14. L'impact de ces réformes a contribué à resserrer l'écart de ces 4 économies avec les économies les plus performantes de l'Union européenne en termes de réglementation des affaires (voir le graphique).

En Europe du Sud, une accélération du rythme des réformes réglementaires



Remarque : L'indicateur de distance de la frontière donne une idée de l'éloignement d'une économie par rapport à la meilleure performance (la « frontière ») réalisée sur chaque indicateur *Doing Business* depuis 2005. L'indicateur est étalonné sur une plage de 0 à 100, 100 représentant la meilleure performance. Les 10 premières des UE-27 sont les 10 économies qui se sont le plus rapprochées de la frontière parmi les membres actuels de l'Union européenne.

Source : base de données *Doing Business*.

rapport avec la réglementation des affaires (dans des domaines comme l'accès au crédit). Ces réformes sont en général plus difficiles, nécessitant parfois l'amendement des textes de loi majeurs plutôt que de simples modifications des procédures administratives. La Géorgie a suivi cette tendance, portant initialement ses efforts sur la réduction de la complexité et du coût des processus réglementaires plutôt

que sur le renforcement des institutions juridiques. Mais, dans un groupe de 5 pays en tête de leur région pour les progrès accomplis, c'est la Géorgie qui s'est améliorée le plus dans ces deux domaines (Figure 1.7).

Le Rwanda, classé numéro 2 au niveau mondial et ayant enregistré le meilleur résultat en Afrique subsaharienne depuis

TABLEAU 1.3 Les 50 économies qui ont réduit le plus la distance à la frontière depuis 2005

Classement	Économie	Région	Amélioration (pourcentage)
1	Géorgie	ECA	31,6
2	Rwanda	SSA	26,5
3	Bélarus	ECA	23,5
4	Burkina Faso	SSA	18,5
5	Ex-République yougoslave de Macédoine	ECA	17,4
6	République arabe d'Égypte	MENA	16,3
7	Mali	SSA	15,8
8	Colombie	LAC	15,3
9	Tadjikistan	ECA	15,2
10	République kirghize	ECA	14,8
11	Sierra Leone	SSA	14,7
12	Chine	EAP	14,3
13	Azerbaïdjan	ECA	12,9
14	Croatie	ECA	12,8
15	Ghana	SSA	12,7
16	Burundi	SSA	12,6
17	Pologne	OECD	12,3
18	Guinée-Bissau	SSA	12,2
19	Arménie	ECA	12,2
20	Ukraine	ECA	12,0
21	Kazakhstan	ECA	11,9
22	Sénégal	SSA	11,5
23	Cambodge	EAP	11,1
24	Angola	SSA	11,0
25	Maurice	SSA	10,9
26	Arabie Saoudite	MENA	10,7
27	Inde	SAS	10,6
28	Guatemala	LAC	10,4
29	Madagascar	SSA	10,3
30	Maroc	MENA	10,1
31	République du Yémen	MENA	10,1
32	Pérou	LAC	10,1
33	Mozambique	SSA	10,0
34	République tchèque	OECD	9,8
35	Timor-Leste	EAP	9,7
36	Côte d'Ivoire	SSA	9,5
37	Togo	SSA	9,5
38	Slovénie	OECD	9,5
39	Mexique	LAC	9,4
40	Niger	SSA	9,4
41	Nigéria	SSA	9,0
42	Portugal	OECD	9,0
43	Îles Salomon	EAP	8,9
44	Uruguay	LAC	8,8
45	République dominicaine	LAC	8,8
46	Taiwan, Chine	EAP	8,8
47	Sao Tomé-et-Principe	SSA	8,7
48	France	OECD	8,6
49	Bosnie-Herzégovine	ECA	8,4
50	Albanie	ECA	8,3

Remarque : Les classements sont basés sur la différence absolue pour chaque économie entre la distance qui la sépare de la frontière en 2005 et celle qui demeure en 2012. Les données se rapportent aux 174 économies couvertes par *Doing Business* 2006 (2005). Onze autres économies ont été incluses dans le projet au cours des années ultérieures. L'indicateur de distance de la frontière donne une idée de l'éloignement d'une économie par rapport à la meilleure performance (la « frontière ») réalisée sur chaque indicateur *Doing Business* depuis 2005. L'indicateur est étalonné sur une plage de 0 à 100, 100 représentant la meilleure performance. AEP = Asie de l'Est et Pacifique ; EAC = Europe de l'Est et Asie centrale ; ALC = Amérique latine et Caraïbes ; MENA = Moyen-Orient et Afrique du Nord ; OCDE = pays de l'OCDE à haut revenu ; AS = Asie du Sud ; ASS = Afrique subsaharienne.

Source : base de données de *Doing Business*.

2005, a réduit son éloignement de la frontière de près de la moitié. Pour mettre en valeur les principaux enseignements à tirer des efforts soutenus du Rwanda, le rapport de cette année comprend une étude de cas de son processus de réforme. Mais le cas du Rwanda est loin d'être isolé dans la région : sur les 50 économies qui se sont le plus rapprochées de la frontière depuis 2005, 17 se trouvent en Afrique subsaharienne.

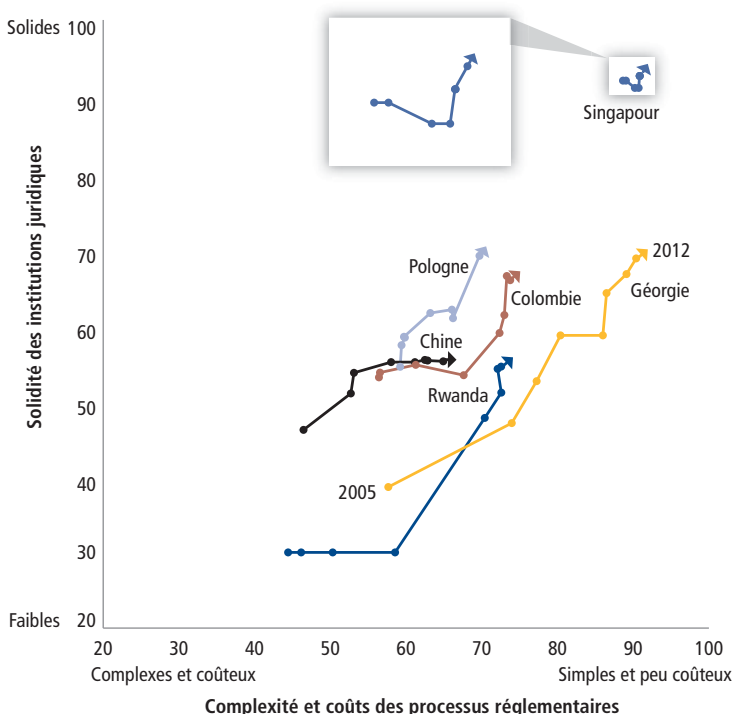
Dans le monde entier, les économies à tous les niveaux de revenu resserrent en moyenne l'écart qui les sépare de la frontière — mais c'est encore plus évident pour les économies à faible revenu que celles à revenu élevé. C'est un résultat remarquable. En effet, si les pratiques en matière de réglementation des affaires dans tous les groupes à plus faible revenu se rapprochent en moyenne de celles des économies à revenu élevé, les économies à faible revenu ont réduit davantage l'écart : 4 points de pourcentage depuis 2005. Les économies à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ont réduit l'écart qui les sépare des économies à revenu élevé de 3 points de pourcentage et les économies à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, de 2 points de pourcentage. Le point de convergence est cependant encore loin d'être atteint.

Bien que la République arabe d'Égypte soit le pays qui ait le plus progressé de la région Moyen-Orient — Afrique du Nord depuis 2005, son amélioration est pour l'essentiel intervenue avant 2009. Au cours des 4 dernières années, aucune amélioration visible n'a été constatée dans les domaines observés par *Doing Business*. Au niveau régional, les économies ont accordé moins d'attention à la réforme de la réglementation des affaires l'année dernière qu'au cours de toutes les années antérieures couvertes par *Doing Business*, et seuls 11 % de ces économies ont mis en place au moins 2 réformes de la réglementation (Encadré 1.3).

La Colombie, l'économie qui s'est la plus rapprochée de la frontière dans la région Amérique latine — Caraïbes, fait également l'objet d'une étude de cas cette année. Entre 2006 et 2009, la Colombie s'est centrée sur l'amélioration de l'efficacité des processus réglementaires, avec un accent particulier sur l'immatriculation des entreprises et l'administration fiscale. En 2010, elle a entrepris de réformer les institutions juridiques, par exemple en renforçant la protection des actionnaires minoritaires et en améliorant le régime des faillites.

FIGURE 1.7 Les différentes économies ont adopté des cheminements divers pour réaliser leurs réformes réglementaires

Distance moyenne de la frontière sur les jeux d'indicateurs *Doing Business* (en points de pourcentage)



Remarque : L'expression « solidité des institutions juridiques » se réfère à la distance moyenne de la frontière pour les domaines de l'accès au crédit, la protection des investisseurs, l'exécution des contrats et le règlement de l'insolvabilité. L'expression « complexité et coût des procédures réglementaires » se réfère à la distance moyenne de la frontière concernant la création d'entreprises, l'obtention des permis de construire, le transfert de propriété, le paiement des taxes et impôts et le commerce transfrontalier. Chaque point se rapporte à une année différente, entre 2005 et 2012. Le progrès réalisé en termes de réformes par Singapour, l'économie qui a la réglementation la plus favorable aux affaires pour la septième année consécutive, est présenté à des fins de comparaison. Pour une meilleure lisibilité, la série de données concernant Singapour commence en 2007. L'indicateur de distance de la frontière donne une idée de l'éloignement d'une économie par rapport à la meilleure performance (la « frontière ») réalisée sur chaque indicateur *Doing Business* depuis 2005. L'indicateur est étalonné sur une plage de 0 à 100, 100 représentant la meilleure performance (la « frontière »).

Source : base de données de *Doing Business*.

Deux pays « BRIC » se classent dans les 50 premiers — la Chine et l'Inde, chacun étant également le meilleur de sa région depuis 2005. Tous deux ont mis en place des réformes de la réglementation surtout dans les premières années couvertes par *Doing Business*. La Chine a institué un nouveau droit commercial en 2005, un nouveau registre d'information sur le crédit en 2006, une première loi encadrant les faillites en 2007, une nouvelle législation sur la propriété en 2007, un nouveau code civil en 2008 et une nouvelle législation sur l'impôt société en 2008. Après avoir mis en place une première agence de renseignements commerciaux en 2004, l'Inde a axé essentiellement ses efforts sur la simplification et la réduction du coût des processus réglementaires dans des domaines comme la création d'entreprise, le paiement des impôts et le commerce transfrontalier.

Cinq économies à revenu élevé de l'OCDE font partie de la liste des 50 premiers. La Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, le Portugal et la France. Rien que l'année dernière, la Pologne a mis en place 4 réformes institutionnelles et réglementaires, sur les 20 enregistrées pour son compte par *Doing Business* depuis 2005. Elle a amélioré le processus de transfert de la propriété, facilité le paiement des impôts en recourant aux moyens électroniques, réduit le délai d'exécution des contrats et renforcé le processus de règlement de l'insolvabilité.

DANS QUELS DOMAINES L'ÉCART S'EST-IL LE PLUS COMBLÉ ?

Depuis 2005, on assiste à un rapprochement des pratiques en matière de réglementation des affaires dans deux tiers des domaines observés par *Doing*

Business : création d'entreprises, paiement des taxes et impôts, obtention de permis de construire, transfert de propriété, accès au crédit et exécution des contrats. Cela signifie que les lois, les réglementations et les procédures dans ces domaines sont plus similaires entre les différentes économies aujourd'hui qu'elles ne l'étaient il y a 8 ans. De façon générale, un rapprochement plus prononcé est intervenu dans les domaines observés par *Doing Business* se rapportant à la complexité et au coût des processus réglementaires que dans ceux se rapportant à la solidité des institutions juridiques.¹

C'est dans la création d'entreprise que l'on a observé le rapprochement le plus notable des pratiques réglementaires. Dans les 174 économies couvertes par *Doing Business* depuis 2005, le temps nécessaire pour créer une entreprise était en moyenne de 112 jours en 2005 dans les économies classées dans le quart inférieur des performances réalisées sur cet indicateur, alors qu'il était en moyenne de 29 jours pour le reste (Figure 1.8). Depuis lors, grâce aux 368 réformes opérées dans 149 économies, le temps moyen nécessaire pour le quart le moins performant s'est réduit à 63 jours, se rapprochant de la moyenne de 18 pour le reste. D'autres tendances similaires mais moins nettes sont observables pour les indicateurs de délai, de procédures et de coût pour le paiement des taxes et impôts, l'obtention de permis de construire et le transfert de propriété.

Mais dans 3 autres domaines, la tendance est légèrement inversée. Concernant la protection des investisseurs, le commerce transfrontalier et le règlement de l'insolvabilité les situations dans les différentes économies ont plutôt eu tendance à diverger lentement qu'à converger. Cela ne signifie pas que dans ces 3 domaines l'environnement réglementaire moyen soit moins favorable aujourd'hui qu'en 2005 ; il est en réalité meilleur (voir Figure 1.6). Mais cela signifie que les économies qui se situaient dans les 3 meilleurs quartiles du classement pour ces 3 domaines en 2005 ont renforcé leurs pratiques et leurs institutions relativement plus vite que celles situées dans le quartile le moins performant.

QUEL EST L'IMPACT SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ?

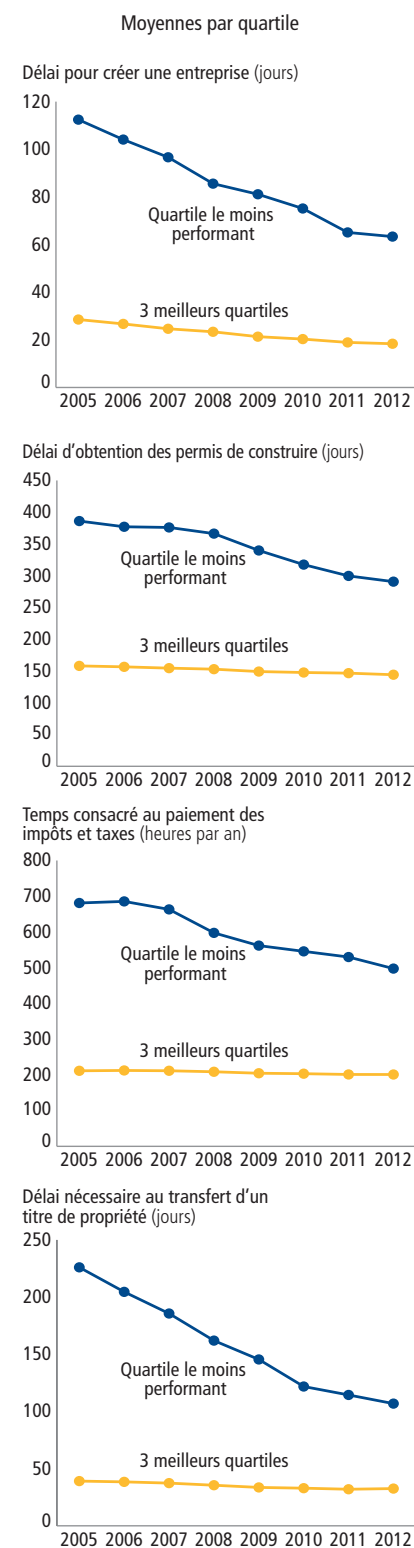
Au-delà de ce qu'évalue *Doing Business*, les réformes de la réglementation des affaires entreprises par les gouvernements depuis 2005 ont-elles eu un effet ? Dans

la présentation de leur analyse de cette question, les éditions antérieures de *Doing Business* se sont essentiellement centrées sur des analyses transnationales rapprochant la réglementation des affaires de variables économiques telles que la corruption ou la taille du secteur informel dans l'économie.

En raison du grand nombre de données désormais disponibles, l'étude précédente sur l'impact des réformes dans les domaines observés par *Doing Business* peut être prolongée dans le temps et liée à un plus grand nombre de résultats économiques. Pouvoir se fonder sur plusieurs années de données pour la même économie permet de prendre en compte les caractéristiques du pays qui demeurent invariables dans le temps lorsqu'on fait une analyse sur l'ensemble des économies, ce qui était impossible dans les analyses transnationales antérieures. Basée sur un panel d'économies sur cinq ans, cette étude révèle que, dans les économies à faible revenu qui ont mis en place des réformes facilitant l'environnement des affaires, le taux de croissance a progressé de 0,4 point de pourcentage l'année suivante.² Les faits tirés de l'analyse basée sur 8 ans de données *Doing Business* et sur les études antérieures montrent que les améliorations apportées à la création d'entreprise et d'autres volets de la réglementation des affaires sont également importantes pour la croissance globale. Déterminer de façon crédible l'envergure de cet effet est cependant plus compliqué.³

La recherche sur l'effet des réformes de la réglementation progresse à un rythme particulièrement rapide sur la question de la création d'entreprise. De plus en plus d'études mettent en évidence le fait que des réglementations plus simples dans l'encadrement de l'enregistrement d'une entreprise encouragent la création d'un plus grand nombre d'entreprises nouvelles et de nouveaux emplois dans le secteur formel. Les économies à différents niveaux de revenu et dans différentes régions ont connu une progression sensible du nombre de nouvelles immatriculations de sociétés après la mise en place de telles réformes (Figure 1.9). Les études intra-pays ont confirmé l'existence d'une corrélation positive entre la simplification des formalités d'enregistrement et l'immatriculation de sociétés nouvelles dans des pays comme la Colombie, l'Inde, le Mexique et le Portugal. Ces études ont constaté des augmentations de l'ordre de 5 à 17 % du nombre d'entreprises nouvellement immatriculées à la suite des

FIGURE 1.8 Forte convergence dans l'ensemble des économies depuis 2005



Remarque : Les économies sont classées par quartiles en fonction de leurs performances en 2005 sur les indicateurs présentés. Les données se rapportent aux 174 économies évaluées dans *Doing Business* 2006 (2005). Onze autres économies ont été incluses dans le projet au cours des années suivantes.

Source : base de données de *Doing Business*.

ENCADRÉ 1.3 RÉGLEMENTATION DES AFFAIRES AU MOYEN-ORIENT ET EN AFRIQUE DU NORD — LES DÉFIS À VENIR

Les éditions antérieures de *Doing Business* ont souligné les efforts substantiels entrepris par les gouvernements du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord afin d'améliorer la réglementation des affaires pour les entrepreneurs locaux. Mais l'élan réformateur a ralenti depuis le début du printemps arabe en janvier 2011 car certains pays se sont engagés dans un processus complexe de transition vers des formes de gouvernement plus démocratiques. Les gouvernements post-printemps arabe se sont trouvés confrontés à un grand nombre de problèmes économiques, sociaux et politiques, freinant par ricochet le processus global de réforme, la priorité principale de ces nouveaux gouvernements étant de parvenir à s'ajuster aux évolutions importantes du paysage politique et économique.

La région fait face à des problèmes d'ordre structurel susceptibles de gêner l'activité du secteur privé. L'intervention de longue date des pouvoirs publics dans la vie économique a surtout incité à rechercher des situations de rente plutôt que stimuler l'esprit d'entreprise. Les enquêtes effectuées auprès des sociétés démontrent que les entreprises de production, tout comme leurs dirigeants, sont en moyenne plus âgées que dans d'autres régions, ce qui est indicatif d'une déficience des mécanismes d'entrée et de sortie. La densité d'entreprises nouvelles dans la région Moyen-Orient - Afrique du Nord est parmi les plus faibles du monde.¹

De plus, la région souffre d'une crise de confiance et d'une déficience de la gouvernance : les entreprises ne font pas confiance aux

pouvoirs publics et les pouvoirs publics ne font pas confiance aux entreprises. Les responsables d'entreprise de la région placent la corruption, les pratiques anticoncurrentielles et l'incertitude de la réglementation en haut de la liste de leurs difficultés. En même temps, 60 % des fonctionnaires interviewés dans l'ensemble de la région perçoivent le secteur privé comme corrompu. De même les banques citent le manque de transparence des entreprises comme l'un des principaux obstacles à l'extension du crédit pour les petites et moyennes entreprises.²

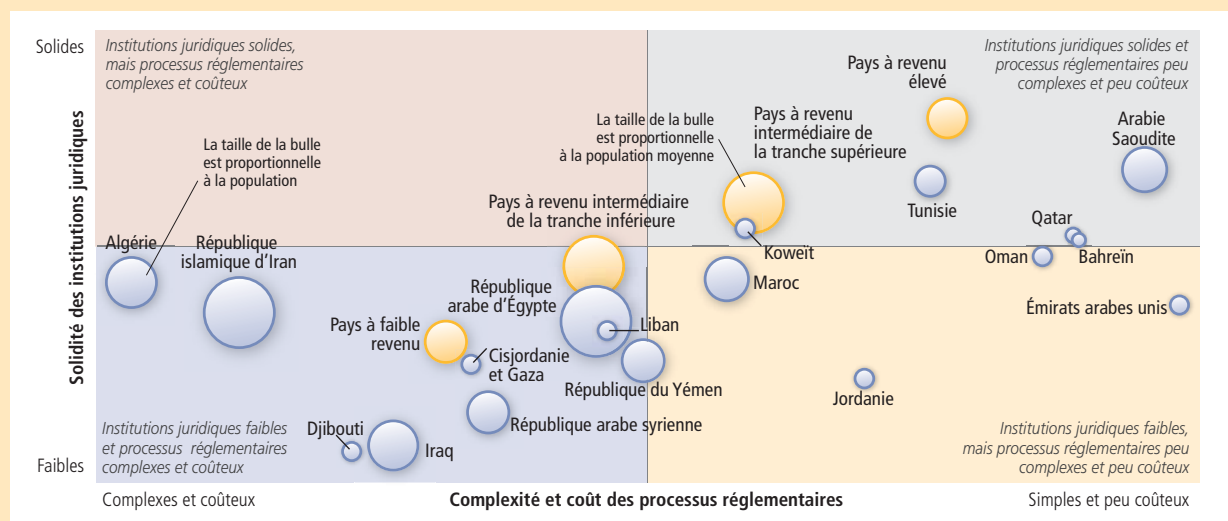
Dans le passé, certains gouvernements de la région ont essayé de réformer activement l'environnement des affaires, mais les effets de leurs efforts ont été atténués par un manque d'engagement envers des changements en profondeur et le risque associé au bouleversement de l'ordre établi. Il est communément admis que seuls les entrepreneurs bien introduits ont une chance de réussir, ce qui sous-entend l'existence de doubles règles et d'un traitement préférentiel réservé à ceux qui sont proches des élites au pouvoir. Il est donc nécessaire pour les gouvernements d'investir dans des structures de gouvernance et d'accroître la transparence, en faisant parallèlement des efforts pour améliorer l'environnement réglementaire des affaires. L'étude de cas sur la transparence dans le rapport de cette année indique un domaine par lequel commencer : le Moyen-Orient - Afrique du Nord est l'une des régions où l'accès aux informations élémentaires sur la réglementation, par exemple les barèmes tarifaires, est le plus limité.

Bien que les économies de la région aient quelque peu réduit la complexité et le coût des processus réglementaires, les entrepreneurs de l'ensemble de la région doivent encore s'accommoder d'une faible protection des droits des actionnaires minoritaires et des droits de propriété (voir le graphique). Avec un indice moyen de facilité de faire des affaires de 98, la région a encore beaucoup de progrès à faire pour simplifier le quotidien des entreprises locales en établissant des règles plus claires et plus transparentes, appliquées plus uniformément. De telles règles faciliteraient plutôt qu'elles n'entraveraient l'activité du secteur privé dans des économies où l'État jouit par tradition d'une présence très importante dans l'économie nationale, et dans une région où la nécessité d'encourager l'esprit d'entreprise est peut-être encore plus impérieuse qu'ailleurs.

En dépit de tous ces problèmes, les changements politiques intervenus récemment dans la région — rapides, désordonnés, imprévisibles et de grande envergure dans leurs effets — offrent une opportunité exceptionnelle aux gouvernements d'éliminer réellement plusieurs des entraves au développement du secteur privé dont la région a souffert durant les dernières décennies. Évoluer vers un système de règles plus transparentes et plus pertinentes — des règles mieux à même de répondre aux besoins du milieu des affaires et qui incitent à réduire l'écart entre la lettre de la loi et son application au quotidien — contribuera à l'instauration des conditions indispensables à une croissance économique plus équitable et à un rythme plus rapide de création d'emplois.

Les entrepreneurs du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord doivent s'accommoder d'une protection relativement réduite des droits des investisseurs et du droit de propriété

Classement moyen relatif à des indicateurs *Doing Business* par économie et groupe de revenu sur le plan mondial



Remarque : L'expression « solidité des institutions juridiques » se réfère au classement moyen relatif à l'obtention des prêts, à la protection des investisseurs, à l'exécution des contrats et aux solutions de règlement de l'insolvabilité. L'expression « complexité et coût des procédures réglementaires » se réfère au classement moyen relatif à la création d'entreprises, à l'obtention des permis de construire, au raccordement à l'électricité, au transfert de propriété, au paiement des taxes et impôts, et au commerce transfrontalier. La taille de la bulle est proportionnelle à la population de chaque économie. Les bulles en gris représentent les moyennes des économies dans chaque groupe de revenu, hormis pour les économies du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

Source : base de données de *Doing Business*.

1. Banque mondiale, *From Privilege to Competition: Unlocking Private-Led Growth in the Middle East and North Africa* (Des situations de privilège à la concurrence : libérer la croissance sous l'impulsion du secteur privé au Moyen-Orient et en Afrique du Nord) (Washington : Banque mondiale, 2009). La densité d'entreprises nouvelles se définit comme le nombre de sociétés à responsabilité limitée nouvellement immatriculées par tranche de 1 000 personnes en âge de travailler (âgées de 15 à 64 ans).

2. Roberto Rocha, Subika Farazi, Rania Khouri et Douglas Pearce, « The Status of Bank Lending to SMEs in the Middle East and North Africa Region: The Results of a Joint Survey of the Union of Arab Banks and the World Bank » (La situation des prêts bancaires aux PME dans la région du Moyen-Orient - Afrique du Nord : résultats d'une étude conjointe de l'Union des banques arabes et de la Banque mondiale) (Banque mondiale, Washington ; et Union des banques arabes, Beyrouth, 2010).

TABLEAU 1.4 Bonnes pratiques dans le monde, par domaine pris en compte dans <i>Doing Business</i>			
Domaine	Pratique	Économies ^a	Exemples
Faciliter la création d'entreprise	Offrir des procédures en ligne	106	RAS de Hong Kong (Chine) ; Koweït ; Ex-République yougoslave de Macédoine ; Nouvelle-Zélande ; Pérou ; Singapour
	Ne pas exiger de capital minimum	91	Kazakhstan ; Kenya ; Kosovo ; Madagascar ; Mexique ; Mongolie ; Maroc ; Portugal ; Rwanda ; Serbie ; Émirats arabes unis ; Royaume-Uni
	Disposer d'un guichet unique	88	Bahreïn ; Burkina Faso ; Tchad ; Géorgie ; Guinée ; République de Corée ; Pérou ; Viet Nam
Faciliter l'obtention des permis de construire	Avoir un ensemble organisé de règles régissant le secteur du bâtiment	135	Croatie ; Kenya ; Nouvelle-Zélande ; République du Yémen
	Délivrer des permis de construire et des autorisations en fonction des risques	86	Arménie ; Allemagne ; Maurice ; Singapour
	Disposer d'un guichet unique	31	Bahreïn ; Chili ; RAS de Hong Kong (Chine) ; Rwanda
Faciliter le raccordement à l'électricité	Simplifier les procédures d'approbation (le fournisseur d'électricité obtient des permis de travaux si nécessaires)	104 ^b	Arménie ; Autriche ; Bénin ; Cambodge ; République tchèque ; Koweït ; Panama
	Assurer la transparence des coûts et procédures de raccordement	103	France ; Allemagne ; Irlande ; Pays-Bas ; Trinidad-et-Tobago
	Réduire le fardeau financier du dépôt de garantie avant raccordement	96	Argentine ; Autriche ; République kirghize ; Lettonie ; Mozambique ; Népal
	Assurer la sûreté du câblage interne en réglementant de la profession d'électricien plutôt que le processus de raccordement	40	Danemark ; Allemagne ; Islande ; Japon
Faciliter le transfert de propriété	Utiliser une base de données électronique pour les hypothèques et les charges	108	Jamaïque ; Suède ; Royaume-Uni
	Offrir des informations cadastrales en ligne	50	Danemark ; Lituanie ; Malaisie
	Offrir des procédures accélérées	16	Azerbaïdjan ; Bulgarie ; Géorgie
	Avoir des frais de transfert fixes	10	Nouvelle-Zélande ; Fédération de Russie ; Rwanda
Faciliter l'accès au crédit	Droits juridiques		
	Permettre l'application extrajudiciaire	122	Australie ; Inde ; Népal ; Pérou ; Fédération de Russie ; Serbie ; Sri Lanka
	Permettre une description générale des biens nantis	92	Cambodge ; Canada ; Honduras ; Nigéria ; Roumanie ; Rwanda ; Singapour
	Maintenir un registre unifié	67	Bosnie-Herzégovine ; Ghana ; Guatémala ; Îles Marshall ; Mexique ; Micronésie ; Monténégro ; Nouvelle-Zélande
	Information relative au crédit		
	Diffuser des données sur les prêts inférieurs à 1 % du revenu par habitant	123	Bésil ; Bulgarie ; Allemagne ; Kenya ; Malaisie ; Sri Lanka ; Tunisie
	Diffuser l'information négative et positive sur le crédit	105	Chine ; Croatie ; Inde ; Italie ; Jordanie ; Panama ; Afrique du Sud
	Diffuser l'information sur le crédit des détaillants, des fournisseurs, ou des services publics ainsi que des institutions financières	55	Fidji ; Lituanie ; Nicaragua ; Rwanda ; Arabie saoudite ; Espagne
Protection des investisseurs	Permettre l'annulation de transactions préjudiciables entre parties apparentées	73	Bésil ; Maurice ; Rwanda ; États-Unis
	Réglementer l'approbation des transactions entre parties apparentées	60	Albanie ; France ; Royaume-Uni
	Exiger une divulgation de l'information détaillée	53	RAS de Hong Kong (Chine) ; Nouvelle-Zélande ; Singapour
	Permettre l'accès à tous les documents d'entreprise au cours du procès	46	Chili ; Irlande ; Israël
	Exiger un examen externe des transactions entre parties apparentées	43	Australie ; République arabe d'Égypte ; Suède
	Permettre l'accès à tous les documents d'entreprise avant le procès	30	Japon ; Suède ; Tadjikistan
	Définir des responsabilités claires pour les dirigeants	28	Colombie ; Malaisie ; Mexique ; États-Unis
Faciliter le paiement des taxes et impôts	Permettre l'auto-évaluation	156	Argentine ; Canada ; Chine ; Rwanda ; Sri Lanka ; Turquie
	Permettre la déclaration et le paiement électroniques	74	Australie ; Colombie ; Inde ; Lituanie ; Malte ; Maurice ; Tunisie
	Avoir un impôt par assiette fiscale	48	Ex-République yougoslave de Macédoine ; Namibie ; Paraguay ; Royaume-Uni
Faciliter le commerce transfrontalier ^d	Permettre la soumission et le traitement électroniques	149 ^e	Belize ; Chili ; Estonie ; Pakistan ; Turquie
	Mener des inspections en fonction des risques	133	Maroc ; Nigéria ; Palaos ; Suriname ; Viet Nam
	Disposer d'un guichet unique	71 ^f	Colombie ; Ghana ; République de Corée ; Singapour
Faciliter l'exécution des contrats	Publier les jugements	121 ^g	Chili ; Islande ; Nigéria ; Fédération de Russie ; Uruguay
	Disposer de tribunaux, de divisions ou de juges commerciaux spécialisés	82	Burkina Faso ; France ; Libéria ; Pologne ; Sierra Leone ; Singapour
	Permettre l'assignation par voie électronique	19	Bésil ; République de Corée ; Malaisie ; Rwanda ; Arabie saoudite
Faciliter la recherche de solutions de sortie de faillite	Permettre aux comités de créanciers de participer aux procédures de faillite	109	Australie ; Bulgarie ; Philippines ; États-Unis ; Ouzbékistan
	Établir légalement les qualifications professionnelles ou académiques pour les administrateurs judiciaires	107	Arménie ; Belarus ; Colombie ; Namibie ; Pologne ; Royaume-Uni
	Fixer des limites de temps pour le déroulement de la majorité des procédures de faillite	94	Albanie ; Italie ; Japon ; République de Corée ; Lesotho
	Fournir un cadre juridique pour les règlements extrajudiciaires	82	Argentine ; RAS de Hong Kong (Chine) ; Lettonie ; Philippines ; Roumanie

a. Parmi les 185 économies sondées, sauf indication contraire.

b. Parmi les 151 économies sondées.

c. La résiliation est le droit des parties à un contrat de revenir à la situation qui prévalait avant la conclusion du contrat.

d. Parmi les 181 économies sondées.

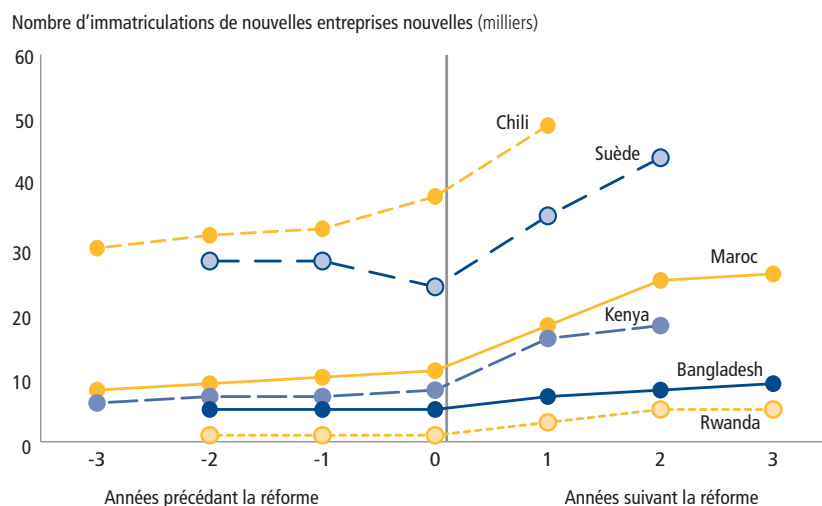
a. Trente et une économies ont un système électronique d'échanges de données complet, 118 économies ont un système partiel.

b. Dix-huit disposent d'un système complet de guichet unique qui relie tous les services publics concernés, 53 d'un système partiel.

c. Parmi les 184 économies sondées.

Source : base de données de *Doing Business* pour la création d'entreprises ainsi que Banque mondiale (2009b).

FIGURE 1.9 Un plus grand nombre d'entreprises nouvelles sont immatriculées après la mise en place de réformes simplifiant la création d'entreprises



Remarque : Chacune des 6 économies a mis en place une réforme facilitant la création d'entreprise selon les critères de *Doing Business*. L'année de la réforme varie selon les économies et est représentée par le trait vertical dans la figure. Pour le Bangladesh et le Rwanda, c'est l'année 2009 ; pour le Chili, 2011 ; pour le Kenya, 2007 ; pour le Maroc, 2006 ; et pour la Suède, 2010.

Source : Instantanés du Groupe de la Banque mondiale sur la création d'entreprise (World Bank Group Entrepreneurship Snapshots), édition 2012.

réformes du processus d'enregistrement des entreprises nouvelles (pour de plus amples détails, reportez-vous au chapitre « À propos de *Doing Business* »).

Une meilleure réglementation de l'environnement des affaires au sens de *Doing Business* est également associée à un plus grand nombre de nouvelles immatriculations. Les études menées par *Doing Business* sur la base de 8 ans de données indiquent que réduire la distance de la frontière de 10 points de pourcentage est associé à une augmentation de 1 entreprise nouvelle pour chaque tranche de 1 000 personnes en âge de travailler, un résultat significatif étant donné la moyenne mondiale actuelle de 3,2 entreprises nouvelles par an pour chaque tranche de 1 000 personnes en âge de travailler.⁴

De plus, une autre étude se rapporte à la relation entre l'investissement étranger direct et la réglementation de la vie des affaires. Une étude de cas incluse dans le rapport de cette année montre que, bien que les indicateurs *Doing Business* évaluent les réglementations s'appliquant aux sociétés nationales, les économies qui ont de bons résultats dans ce domaine offrent également un environnement réglementaire attrayant pour les sociétés étrangères. Ici encore en se fondant sur plusieurs années de données, l'étude de cas indique que les économies qui sont

plus proches de la frontière en termes de pratique réglementaire suscitent des flux plus massifs d'investissement étranger direct.

QUELLES SONT LES NOUVEAUTÉS DU RAPPORT DE CETTE ANNÉE ?

Le rapport de cette année, comme celui de l'année dernière, présente des études de cas sur certains pays. Sont ainsi présentés la Colombie, la Lettonie et le Rwanda. De plus, le rapport présente une étude de cas régionale sur la Coopération économique Asie — Pacifique (APEC), ciblée sur la transmission de savoir entre pairs. Et, pour la première fois, le rapport présente des études de cas thématiques sur l'investissement étranger direct et sur la transparence en matière de réglementation des affaires.

Le rapport de cette année réintroduit également les chapitres consacrés aux domaines d'étude de *Doing Business*. Cependant, ils sont présentés dans un format différent, avec des notes brèves sur les domaines, axées sur les variations des données d'une année sur l'autre et par rapport à l'ensemble des années couvertes par *Doing Business*. Les notes sur chaque domaine présentent également les réformes les plus marquantes de l'année écoulée. Des informations détaillées pour chaque sujet, y compris des exemples de bonnes pratiques et de recherches

pertinentes, sont disponibles sur le site Web de *Doing Business*. Le site Web présente également la liste complète des bonnes pratiques par sujet, récapitulées dans le Tableau 1.4.

NOTES

1. Pour mesurer la convergence, *Doing Business* a calculé l'évolution de la variance de la distance de la frontière dans 174 économies depuis 2005 pour chaque domaine. Les résultats indiquent que la convergence la plus notable concerne la création d'entreprise, avec une réduction de la variance de 49 % depuis 2005. Les sujets sur lesquels il y a le plus de convergence sont le paiement des impôts et taxes (avec une évolution de la variance de -24 %), l'obtention de permis de construire (-23 %), le transfert de propriété (-19 %), l'accès au crédit (-12 %) et l'exécution des contrats (-4 %). Plusieurs autres sujets exhibent une légère divergence : Le commerce transfrontalier (7 %), la protection des investisseurs (2 %) et le règlement de l'insolvabilité (1 %). L'évolution d'ensemble de la variance est de -16 %, indiquant une convergence globale sur tous les domaines *Doing Business*.
2. Eifert 2009.
3. L'analyse effectuée par Divanbeigi et Ramalho (2012) conclut qu'une réduction de 10 points de pourcentage de la distance de la frontière dans les jeux d'indicateur évaluant la complexité et le coût des processus réglementaires est associée à une augmentation de près de 1 point de pourcentage du taux de croissance du PIB. Comme la distance jusqu'à la frontière s'améliore de 1 point de pourcentage par an en moyenne, ces simulations sont basées sur les résultats attendus sur une période de 10 ans. Les résultats sont basés sur une estimation en panel dynamique selon la méthode d'Arellano et Bond en vue de neutraliser les facteurs invariables spécifiques aux pays et relatifs au cycle économique et au temps. Selon Eifert (2009) et Djankov, McLeish et Ramalho (2006), l'analyse tient compte de la consommation de l'État, de la qualité des institutions et de la perception de la corruption. Elle tient également compte de l'ouverture complète au commerce et des rentes dérivées des ressources naturelles.
4. Cette étude fait suite à Klapper and Love (2011a). L'analyse tient compte de la consommation de l'État, de la qualité des institutions et de la perception de la corruption. Elle tient également compte de l'ouverture complète au commerce et des rentes dérivées des ressources naturelles.
5. <http://www.doingbusiness.org>.

À propos de *Doing Business* : Mesurer les résultats

2007 2012 2011
2005 2009 2004
2008 2006 2010 2013

Le secteur privé pourvoit environ 90 % des emplois dans les économies en développement.¹ Là où les politiques gouvernementales créent un climat favorable aux affaires — avec des entreprises qui investissent, créent des emplois et améliorent la productivité — cela ouvre de plus grandes opportunités à tous. Les faits démontrent de plus en plus clairement que si les responsables politiques veulent renforcer le secteur privé, ils doivent s'intéresser non seulement aux facteurs macro-économiques, mais également à la qualité des mécanismes législatifs, réglementaires et institutionnels qui orientent l'activité économique au quotidien.²

Il s'agit du 10^e rapport *Doing Business*. Lorsque le premier rapport a été publié en 2003, il n'existait que peu d'indicateurs au plan mondial et régulièrement mis à jour permettant de suivre de près ces facteurs microéconomiques comme l'évolution des réglementations applicables aux entreprises locales. Les efforts déployés antérieurement dans les années 1980 s'inspiraient d'opinions de spécialistes et d'enquêtes d'opinion réalisées auprès d'entreprises, ne s'intéressant qu'aux aspects généraux de l'environnement des affaires et souvent ne prenaient en considération que l'expérience des entreprises. Il manquait également à ces enquêtes la spécificité et la comparabilité entre pays qu'apporte *Doing Business* en se concentrant sur des opérations clairement définies, lois et institutions et non pas sur des questions génériques, fondées sur des perceptions de l'environnement des affaires.

Doing Business cherche à évaluer d'un point de vue objectif les réglementations qui encadrent les entreprises locales. Le projet s'intéresse en priorité aux petites et moyennes entreprises situées dans la plus grande métropole d'affaires du pays. S'appuyant sur des études de cas types, il propose des indicateurs quantitatifs sur la réglementation qui s'applique aux entreprises à différentes étapes de leur cycle de vie. Les résultats de chaque économie peuvent être comparés non seulement

à ceux de 184 autres économies, mais également dans le temps.

Au fil des années, le choix des indicateurs retenus pour *Doing Business* s'est appuyé sur un vaste ensemble de données recueillies par l'intermédiaire des enquêtes de Enterprise Surveys effectuées auprès des entreprises par la Banque mondiale. Ces données mettent en évidence les principales entraves à l'activité économique telles qu'elles ont été rapportées par les entrepreneurs de plus de 100 économies. Parmi les facteurs que les enquêtes ont identifiés comme importants pour les entreprises figurent les impôts (l'administration fiscale ainsi que les taux d'imposition) et l'électricité — débouchant sur l'élaboration des indicateurs de paiement des taxes et impôts et le raccordement à l'électricité. De plus, la conception des indicateurs *Doing Business* s'est inspirée des idées théoriques offertes par l'abondante littérature de recherche.³ La méthodologie de *Doing Business* permet d'actualiser les indicateurs d'une manière relativement peu coûteuse et reproductible.

La méthodologie de *Doing Business* prend également en compte les besoins des responsables politiques. Ayant directement le contrôle sur les réglementations, les décideurs commencent souvent par modifier les règles et les règlements applicables aux entreprises lorsqu'ils souhaitent modifier leurs pratiques et comportements. Le projet *Doing Business* ne se contente pas de mettre en évidence un problème, il identifie les règles et les démarches administratives précises qui pourraient faire l'objet d'une réforme réglementaire. Les évaluations chiffrées qu'il propose de la réglementation des affaires rendent possible des recherches sur la manière dont les réglementations précises influencent le comportement des entreprises ainsi que les conséquences économiques.

Le premier rapport *Doing Business* couvrait 5 domaines et 133 économies. Le rapport de cette année en utilise 11 sujets et couvre 185 économies. Dix domaines sont

pris en compte pour établir le classement global sur la facilité de faire des affaires et 9 pour celui se rapportant à la « distance de la frontière ». ⁴ Le projet utilise les informations fournies par les pouvoirs publics, les universités, des professionnels et des groupes d'évaluation. ⁵ L'objectif fondamental reste inchangé : réunir les éléments nécessaires pour apprécier la réglementation des affaires et l'améliorer.

DOMAINES ÉTUDIÉS PAR DOING BUSINESS

Doing Business s'intéresse à plusieurs dimensions importantes du cadre réglementaire s'appliquant aux entreprises locales. Il présente des évaluations chiffrées des réglementations qui s'appliquent aux petites et moyennes entreprises locales dans différents domaines, notamment la création d'entreprises, l'obtention de permis de construire, le raccordement à l'électricité, le transfert de propriété, l'obtention de crédit, la protection des investisseurs, le paiement des taxes et impôts, le commerce transfrontalier, l'exécution des contrats et le règlement de l'insolvabilité. *Doing Business* examine également les réglementations relatives à l'embauche de travailleurs. En attendant de nouveaux progrès de la recherche dans ce domaine, le rapport de cette année ne présente pas de classement des économies sur la base des indicateurs d'embauche de travailleurs ni n'inclut ce sujet dans le classement global relatif à la facilité de faire des affaires. Il présente cependant les données recueillies pour les indicateurs relatifs à l'embauche des travailleurs. D'autres données sur la réglementation du travail recueillies dans 185 économies sont disponibles sur le site Internet de *Doing Business*. ⁶

Doing Business part du principe fondamental que l'activité économique, notamment pour le développement du secteur privé, a besoin de règles claires et cohérentes sur lesquelles s'appuyer : des règles qui établissent et clarifient les droits de propriété et qui facilitent la résolution des différends. Des règles qui améliorent le caractère prévisible des interactions économiques et qui présentent aux parties contractantes des protections essentielles contre l'arbitraire et les abus. Lorsque ces règles sont relativement bien conçues, transparentes et accessibles à ceux pour lesquels elles ont été conçues et lorsqu'elles peuvent être mises en place à un coût raisonnable, elles sont beaucoup plus efficaces pour motiver les agents économiques afin de favoriser la croissance et le développement. La qualité des règles exerce également une influence décisive sur la façon dont les sociétés

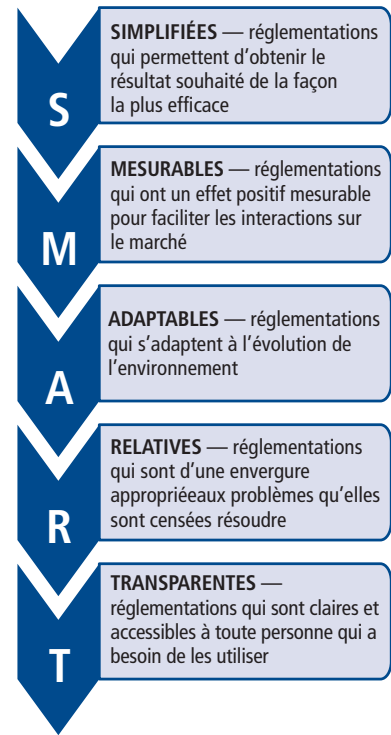
répartissent les bénéfices et prennent en charge les coûts des stratégies et politiques de développement.

En restant dans l'idée que les règles sont importantes, certains indicateurs *Doing Business* attribuent une note plus élevée lorsque la réglementation est plus rigoureuse et que les institutions fonctionnent mieux (notamment les tribunaux et les registres d'information sur le crédit). En ce qui concerne la protection des investisseurs, par exemple, des notes plus élevées sont accordées pour des obligations d'information plus strictes dans les transactions entre parties apparentées. Des notes plus élevées sont également attribuées lorsque l'application de la réglementation a été simplifiée, ce qui réduit les coûts pour les entreprises pour se conformer aux normes — par exemple en permettant aux sociétés de procéder aux formalités de création d'entreprise par l'entremise d'un guichet unique ou d'un portail unique en ligne. Enfin, les notes attribuées par *Doing Business* récompensent les pays qui appliquent une approche axée sur les risques dans la formulation de réglementations en réponse aux problèmes sociaux et environnementaux — avec une réglementation plus contraignante pour les activités à haut risque pour la population et moins contraignante pour les activités à risque faible.

Ainsi les économies les mieux classées sur le critère de facilité de faire des affaires ne sont pas celles où il n'existe aucune réglementation, mais celles où les pouvoirs publics sont parvenus à créer des règles qui facilitent les interactions sur le marché sans entraver inutilement le développement du secteur privé. En substance, *Doing Business* favorise une réglementation des affaires intelligente, et non pas nécessairement moins de réglementation (figure 2.1).

Pour l'élaboration de ses indicateurs, le projet *Doing Business* utilise deux types de données. Les premières proviennent de la lecture des textes législatifs et réglementaires de chaque économie. L'équipe *Doing Business*, en collaboration avec les experts locaux, examine le droit des sociétés pour déterminer les obligations d'informations pour les transactions entre parties apparentées. Elle consulte aussi le droit civil pour déterminer le nombre de procédures requises pour régler un différend de vente commerciale devant les tribunaux locaux. Elle examine le code du travail pour trouver des données concernant les divers aspects des relations employeur-employé. Elle a aussi recours à d'autres instruments juridiques pour alimenter d'autres données essentielles aux indicateurs, dont plusieurs à forte connotation juridique. En effet,

FIGURE 2.1 Qu'entend-on par réglementations intelligentes (SMART) telles que définies par *Doing Business* ?



près des trois quarts des données utilisées dans *Doing Business* sont du type factuel réduisant la nécessité d'avoir un échantillon plus large d'experts pour améliorer la précision des données. Les correspondants experts locaux jouent un rôle essentiel en corroborant la compréhension et l'interprétation des règles et des lois par l'équipe *Doing Business*.

Les données du second type servent à alimenter les indicateurs relatifs à la complexité et au coût des processus de réglementation. Ces indicateurs évaluent l'accomplissement d'un objectif de réglementation, telles que le nombre de procédures requises pour obtenir un permis de construire ou le temps nécessaire pour immatriculer une nouvelle entreprise. Pour les indicateurs de ce groupe, les estimations de coût sont établies à partir des barèmes tarifaires pertinents. Les estimations de temps nécessaire impliquent souvent un élément de jugement des correspondants qui administrent au quotidien les réglementations concernées ou exécutent les transactions. Ces experts ont plusieurs contacts avec l'équipe *Doing Business*, sous forme de conférences téléphoniques, d'échanges par écrit et de visites de terrains par l'équipe jusqu'à ce qu'il y ait convergence sur la réponse

finale. Pour l'élaboration des indicateurs de temps, les processus réglementaires tels que la création d'une entreprise, sont scindés en étapes clairement définies (pour de plus amples détails, reportez-vous à la discussion sur la méthodologie dans ce chapitre). Sur ce point, le projet *Doing Business* s'inspire des travaux novateurs d'Hernando de Soto, qui a appliqué la méthode des temps et mouvements dans les années 1980 pour mettre en évidence les obstacles rencontrés lors de la création d'un atelier textile dans la banlieue de Lima.⁸

DOMAINES NON COUVERTS PAR *DOING BUSINESS*

Les données *Doing Business* présentent d'importantes limitations à ne pas perdre de vue par ceux qui les utilisent.

Une portée limitée

Les indicateurs *Doing Business* ont une portée limitée. En particulier :

- *Doing Business* ne mesure pas l'ensemble des facteurs, des politiques et des institutions qui affectent la qualité de l'environnement des affaires d'une économie ou sa compétitivité nationale. Par exemple, il ne prend pas en compte le volet sécurité, la prévalence de la corruption, l'envergure du marché, la stabilité macro-économique (notamment si le gouvernement parvient à maintenir l'équilibre des finances publiques à long terme), l'état du système financier ou le niveau de formation et de qualification de la main-d'œuvre.
- Même sur le nombre relativement restreint d'indicateurs pris en compte dans *Doing Business*, le champ est délibérément limité. Les indicateurs de raccordement à l'électricité, par exemple, prennent en compte les procédures, le temps nécessaire et les coûts encourus pour qu'une entreprise obtienne un raccordement permanent à l'électricité permettant d'alimenter un entrepôt ordinaire. Par le biais de ces indicateurs, *Doing Business* fournit ainsi un aperçu limité de l'ensemble des obstacles structurels auxquels sont confrontées les entreprises, en particulier dans les pays en développement. Il n'évalue pas l'effet que des routes, un réseau ferroviaire, des ports et des communications inadéquats peuvent avoir sur les coûts à la charge des entreprises et leurs conséquences en termes de perte de compétitivité. *Doing Business* évalue 11 champs du cycle de la vie d'une entreprise, avec 11 séries d'indicateurs

TABLEAU 2.1 *Doing Business* — comparaison de 11 champs de réglementation des affaires

Complexité et coût des procédures réglementaires	
Création d'une entreprise	Procédures, exigences en termes de délais, coût et capital minimum versé
Obtention des permis de construire	Procédures, délais et coûts
Raccordement à l'électricité	Procédures, délais et coûts
Transfert de propriété	Procédures, délais et coûts
Païement des taxes et impôts	Païements, délais et taux d'imposition total
Commerce transfrontalier	Documents, délais et coûts
Solidité des institutions juridiques	
Obtention de crédit	Lois sur le nantissement des biens meubles et systèmes d'informations de crédit
Protection des investisseurs	Transparence et responsabilité dans le cadre des transactions entre parties apparentées
Exécution des contrats	Procédures, délais et coûts pour le règlement d'un différend commercial
Règlement de l'insolvabilité	Délais, coûts, résultats et taux de recouvrement
Embauche des travailleurs ^a	Flexibilité de la réglementation de l'emploi

a. Les indicateurs d'embauche des travailleurs ne sont pas inclus dans le classement global sur la facilité de faire des affaires de cette année, ni dans le calcul de données sur la solidité des institutions juridiques incluses en chiffres dans le rapport.

spécifiques (tableau 2.1). Comme pour les indicateurs relatifs au raccordement à l'électricité, ceux concernant la création d'entreprise ou à la protection des investisseurs ne portent pas sur tous les aspects de la législation commerciale. Ceux relatifs à l'embauche des travailleurs ne couvrent pas tous les champs de la législation du travail ; par exemple, ils n'évaluent pas les réglementations sur l'hygiène et la sécurité au travail ou le droit à la négociation collective.

- *Doing Business* ne tente pas d'évaluer tous les coûts et avantages d'une loi ou d'une règle particulière pour la société dans son ensemble. Les indicateurs concernant le paiement des taxes et impôts, par exemple, servent à évaluer le taux d'imposition total, qui en tant que tel représente un coût pour les entreprises. Ils n'évaluent pas, ni ne visent à évaluer, les avantages des programmes sociaux et économiques financés par le biais des recettes fiscales. L'évaluation des lois et réglementations applicables aux entreprises apporte un élément au débat sur le poids du fardeau administratif associé à la réalisation d'objectifs réglementaires. Ces objectifs peuvent varier d'une économie à l'autre.

Ils sont limités à des études de cas types

Un point-clé des indicateurs *Doing Business* est qu'ils doivent permettre de comparer les données de différentes économies du monde. Les indicateurs sont élaborés à partir d'études de cas types assortis d'hypothèses particulières. Une de ces

hypothèses est que l'entreprise type est implantée dans la plus grande métropole d'affaires du pays. Dans la réalité, la réglementation des affaires et son application, notamment dans les États fédérés et les économies de taille importante, peuvent ne pas être homogènes dans l'ensemble du pays. Mais la collecte des données pour chacune des juridictions composant les 185 économies couvertes par *Doing Business* serait trop onéreuse.

Doing Business est conscient des limitations associées aux études de cas type et aux hypothèses retenues. Si de telles hypothèses restreignent le potentiel de généralisation, elles contribuent néanmoins à assurer la comparabilité des données. C'est la raison pour laquelle de telles hypothèses restrictives apparaissent communément dans les indicateurs économiques. Les statistiques d'inflation, par exemple, sont souvent basées sur les prix d'un ensemble de biens de consommation constatés dans quelques régions urbaines, dans la mesure où le recueil fréquent de données de prix peut être d'un coût prohibitif dans de nombreux pays. Afin de mettre en évidence les fluctuations régionales de l'environnement des affaires au sein des économies, *Doing Business* a complété ses indicateurs à l'échelle mondiale par des études infranationales dans un certain nombre d'économies dans lesquelles les ressources disponibles et les manifestations d'intérêt le justifiaient (encadré 2.1).

Certains domaines de *Doing Business* concernent des zones complexes et

hautement différenciées. Ici, les cas et hypothèses types font l'objet d'une étude et d'une définition particulièrement attentives. Par exemple, le scénario type met habituellement en scène une société à responsabilité limitée ou une entité équivalente au plan juridique. Pour définir cette hypothèse, deux volets sont pris en

compte. D'abord les sociétés privées à responsabilité limitée sont, empiriquement, la forme de société la plus répandue dans de nombreuses économies du monde. Ensuite, ce choix traduit l'accent mis par *Doing Business* sur le développement des opportunités d'entrepreneuriat : les investisseurs sont invités à s'engager

dans la création d'entreprise lorsque les pertes potentielles se limitent à leur apport en capital.

Accent mis sur le secteur formel

Les indicateurs *Doing Business* supposent que les entrepreneurs connaissent et respectent les réglementations en vigueur. Dans la pratique, les entrepreneurs peuvent ne pas savoir ce qui doit être fait ou comment s'y conformer; ils peuvent perdre un temps considérable à essayer de le savoir, ou ils peuvent délibérément décider de ne pas respecter les règles — en ne s'inscrivant pas à la sécurité sociale, par exemple. Là où la réglementation rend le processus particulièrement onéreux, les niveaux d'informalité tendent à être plus élevés (figure 2.2).

L'informalité a un coût. Comparées à leurs homologues du secteur officiel, les entreprises du secteur informel se développent en général plus lentement, ont plus difficilement accès au crédit et emploient moins de personnes—et leurs employés ne bénéficient d'aucune protection dans le cadre de la législation du travail.⁹ Toutes ces considérations sont encore plus vraies lorsqu'il s'agit d'entreprises détenues par des femmes, d'après des études réalisées dans des pays spécifiques.¹⁰ De même, les entreprises du secteur informel auront davantage tendance à ne pas payer les taxes et impôts.

Doing Business mesure un ensemble de facteurs qui aident à expliquer l'apparition du secteur informel et permettent aux pouvoirs publics d'identifier des champs potentiels de réformes réglementaires. Pour mieux comprendre l'environnement général des affaires et inscrire les défis à relever dans une perspective plus large, il convient d'associer les constatations de *Doing Business* aux données d'autres sources comme Enterprise Surveys de la Banque mondiale Surveys.¹¹

POURQUOI CETTE APPROCHE ?

Pourquoi *Doing Business* se concentre-t-il sur l'environnement réglementaire des petites et moyennes entreprises ? Ces entreprises sont les vecteurs essentiels de la concurrence, de la croissance et de la création d'emplois, surtout dans les économies en développement. Mais dans ces économies, près de 65 % de l'activité économique est le fait du secteur informel, souvent en raison de l'excès de bureaucratie et de réglementation — et dans le secteur informel, les entreprises n'ont pas accès aux opportunités et protections prévues par la loi. Même les entreprises

ENCADRÉ 2.1 COMPARAISON DES RÉGLEMENTATIONS AU NIVEAU LOCAL : RAPPORTS INFRANATIONAUX DOING BUSINESS

Les rapports infranationaux *Doing Business* élargissent le champ des indicateurs au-delà de la plus grande ville d'affaires couverte au sein d'une économie donnée. Ils rendent compte des différences locales existant dans les réglementations ou dans l'application des réglementations nationales entre les villes d'une même économie (comme en Colombie) ou d'une région (comme dans le sud-est de l'Europe). Des projets sont entrepris à la demande des gouvernements centraux, qui participent souvent au financement, comme au Mexique. Dans certains cas, les gouvernements locaux fournissent également des fonds, comme c'est le cas pour la Fédération russe.

Les indicateurs infranationaux fournissent aux gouvernements des mesures standard, basées sur les lois et les réglementations, qui permettent de faire des comparaisons objectives tant sur le plan national qu'international. En tant qu'outils de diagnostic, ils identifient les goulots d'étranglement et mettent également l'accent sur les bonnes pratiques qui sont facilement reproductibles dans d'autres villes partageant un cadre juridique similaire.

Les pouvoirs publics s'approprient un projet infranational en s'impliquant dans chaque étape de leur conception et de leur mise en œuvre en choisissant les villes ciblées, les indicateurs susceptibles de déceler les différences locales et la fréquence des comparaisons. Tous les niveaux de gouvernement sont concernés : national, régional et municipal.

Les projets infranationaux instaurent un espace de discussion des réformes de la réglementation et procurent l'occasion aux pouvoirs publics et à leurs agences de s'enrichir mutuellement, par le biais du rapport et au travers d'ateliers de formation entre pairs. Le partage des connaissances se poursuit même après la diffusion du rapport. Au Mexique, 28 des 32 États échangent régulièrement des connaissances.

Les comparaisons répétées instaurent une saine concurrence entre les villes pour l'amélioration de leur environnement réglementaire. La dissémination des résultats renforce ce processus et donne aux villes une occasion d'expliquer leur situation. Quinze économies ont demandé la préparation de comparaisons 2 fois ou davantage depuis 2005 (dont la Colombie, l'Indonésie et le Nigéria) et beaucoup d'autres ont élargi la couverture géographique à un plus grand nombre de villes (dont la Russie). Au Mexique, les comparaisons successives montrent à chaque fois un accroissement du nombre d'États qui améliorent leur environnement réglementaire pour chacun des 4 ensembles d'indicateurs pris en compte, jusqu'à atteindre 100 % des États en 2011.

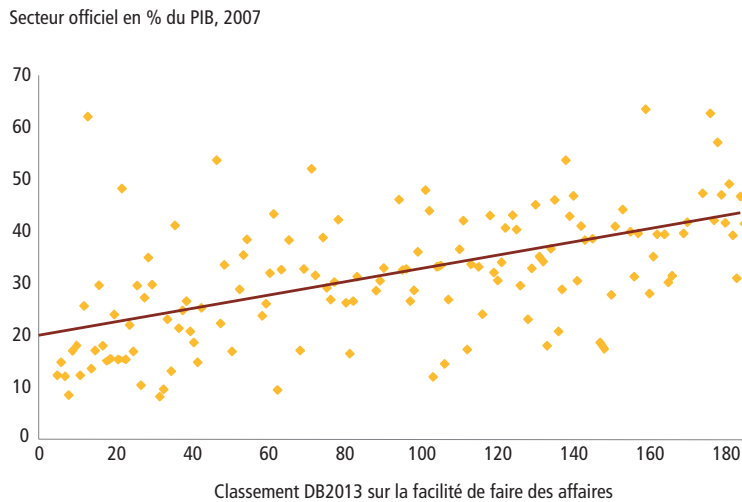
Depuis 2005, les rapports infranationaux ont couvert 335 villes de 54 économies, dont le Brésil, la Chine, la République arabe d'Égypte, l'Inde, le Kenya, le Maroc, le Pakistan et les Philippines.¹

Cette année, les études ont été actualisées en Indonésie, au Kenya, au Mexique, en Russie et aux Émirats Arabes Unis. Des études sont en cours en Hargeisa (Somaliland), ainsi que dans 23 villes et 4 ports de Colombie, dans 15 villes et 3 ports d'Égypte et dans 13 villes et 7 ports d'Italie. De plus, 3 rapports régionaux ont été publiés :

- *Doing Business in OHADA* compare les réglementations des affaires en usage dans les 16 états membres de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, les Îles Comores, la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, la Guinée équatoriale, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo).
- *Doing Business in the East African Community* couvre 5 économies de la communauté de l'Afrique australe (le Burundi, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda).
- *Doing Business in the Arab World*, couvre 20 économies (l'Algérie, Bahreïn, les Comores, Djibouti, l'Égypte, l'Iraq, la Jordanie, le Koweït, le Liban, la Mauritanie, le Maroc, le Sultanat d'Oman, le Qatar, l'Arabie Saoudite, le Soudan, la République arabe syrienne, la Tunisie, les Émirats arabes unis, la Rive Ouest et de la Bande de Gaza et la république du Yémen).

1. Les rapports infranationaux sont disponibles sur le site Internet de *Doing Business* à l'adresse <http://www.doingbusiness.org/subnational>.

FIGURE 2.2 Des niveaux d'informalité plus élevés correspondent à un classement inférieur par *Doing Business*



Remarque : la corrélation entre les 2 variables est de 0,57. La relation est significative à 5 % lorsque le revenu par habitant est pris en compte. L'échantillon porte sur 143 économies.

Source : base de données *Doing Business*, Buehn et Montenegro 2010.

opérant dans le secteur officiel peuvent ne pas jouir d'un accès identique à ces opportunités et protections. Lorsque la réglementation est contraignante et la concurrence restreinte, les chances de succès tendent à dépendre des relations qu'ont les entrepreneurs. Lorsque la réglementation est transparente, efficace et ne pose pas de problème de mise en œuvre, il devient cependant plus facile pour les entrepreneurs en herbe de se concurrencer, d'innover et de se développer.

Les champs visés par *Doing Business* ont-ils une importance pour le développement et la réduction de la pauvreté ? Dans l'étude intitulée « La voix des pauvres », la Banque mondiale a demandé à 60 000 personnes pauvres dans le monde entier comment elles entendaient se sortir de la pauvreté.¹² Toutes les personnes interrogées, hommes ou femmes, comptaient sur les revenus tirés de leur propre entreprise ou de leur emploi salarié. Pour promouvoir la croissance — et permettre à tous, indépendamment de leurs revenus, d'en bénéficier également — il faut mettre en place un environnement où les nouveaux venus, qui sont dynamiques et porteurs de bonnes idées, peuvent créer leurs entreprises et où les entreprises efficaces sont en mesure d'investir, de se développer et ainsi de créer davantage d'emplois. À cet égard, *Doing Business* considère qu'une bonne réglementation est essentielle pour l'inclusion sociale.

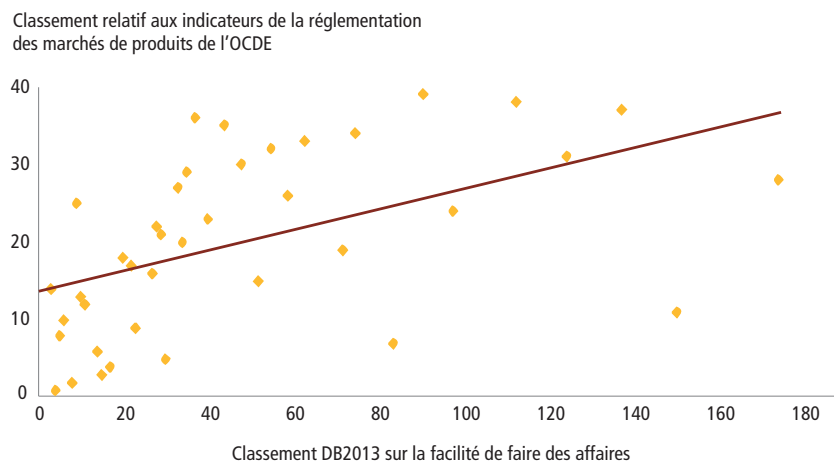
En effet, *Doing Business* est comparable à un baromètre qui mesurerait

l'environnement réglementaire des entreprises d'un pays. Pour utiliser une analogie médicale, *Doing Business* ressemble à un contrôle du cholestérol. Un contrôle du cholestérol n'indique pas tout au sujet de notre santé. Il est cependant plus facile de mesurer notre niveau de cholestérol que notre santé dans sa globalité, et ce contrôle nous donne des informations importantes en nous avertissant lorsqu'il devient nécessaire de modifier nos habitudes de vie. De même, *Doing Business* ne nous indique pas tout ce que nous devons savoir du cadre réglementaire des

entreprises nationales. Ses indicateurs couvrent toutefois des volets plus faciles à mesurer que le cadre réglementaire dans sa globalité et ils nous fournissent des informations sur les points nécessitant un changement. Le type de changement ou de réforme de la réglementation qui doit être mis en place peut différer sensiblement d'une économie à l'autre.

Une façon de vérifier si *Doing Business* fournit une mesure indirecte de l'environnement général des entreprises et du niveau de compétitivité est d'étudier les corrélations entre les classements de *Doing Business* et les autres grands indicateurs économiques de référence. La série d'indicateurs la plus proche de *Doing Business* est celle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la réglementation des marchés de produits. Ces indicateurs visent à déterminer si l'environnement réglementaire favorise ou entrave la concurrence. Ils comprennent des évaluations des mesures de contrôle des prix, du système d'octroi de licences et de permis, du niveau de simplification des règles et des démarches, du poids des contraintes administratives et juridiques, de la prévalence des procédures discriminatoires et du niveau de contrôle exercé par les pouvoirs publics sur les entreprises.¹³ Ces indicateurs — pour les 39 pays étudiés (dont plusieurs sont de grands marchés émergents) — présentent une corrélation avec ceux des classements de *Doing Business* (la corrélation dans ce cas est de 0,53) (figure 2.3).

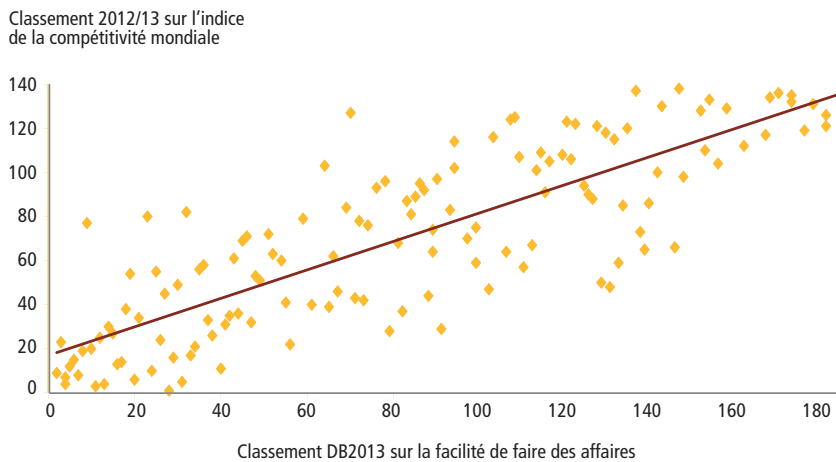
FIGURE 2.3 Corrélation importante entre les classements de *Doing Business* et les classements de l'OCDE sur la réglementation des marchés de produits



Remarque : les relations sont significatives à 5 % lorsque le revenu par habitant est pris en compte.

Source : base de données *Doing Business* ; données de l'OCDE.

FIGURE 2.4 Forte corrélation entre les classements de *Doing Business* et les classements du Forum économique mondial sur la compétitivité mondiale



Remarque : les relations sont significatives à 5 % lorsque le revenu par habitant est pris en compte.
Source : base de données *Doing Business* ; WEF 2012.

Il existe une forte corrélation (0,83) entre les classements *Doing Business* et les classements de l'indice de la compétitivité mondiale du Forum économique mondial, qui est une mesure de portée beaucoup plus large prenant en compte des facteurs comme la stabilité macro-économique, les aspects du développement humain, la solidité des institutions publiques et la complexité des entreprises (figure 2.4).¹⁴ Les expériences autodéclarées concernant les réglementations régissant les entreprises, comme dans l'Indice de compétitivité mondiale, sont souvent beaucoup plus variables au sein des économies (entre répondants d'une même économie) qu'entre les économies.¹⁵ Une corrélation élevée telle que celle-ci peut donc coexister avec des différences sensibles au sein des économies.

DOING BUSINESS COMME EXERCICE DE COMPARAISON

Prenant en considération les dimensions clés des différents régimes de réglementation, *Doing Business* présente de riches possibilités de comparaison. Un exercice de comparaison de ce genre est nécessairement incomplet, tout comme les données *Doing Business* sont limitées dans leur portée. Il est utile quand il facilite le jugement, non pas quand il s'y substitue.

Depuis 2006, *Doing Business* vise à présenter les données recueillies dans une double perspective : d'une part, des indicateurs « absolus » sont présentés pour chaque économie dans chacun des 11 domaines de réglementation étudiés ; d'autre part, un classement des économies

est établi sur la base de 10 domaines, aussi bien par domaine que globalement. Il faut faire preuve de discernement dans l'interprétation de ces mesures pour un pays donné en vue d'identifier une trajectoire de réforme de la réglementation logique et réalisable au plan politique.

Pris séparément, certains classements établis par *Doing Business* risquent de surprendre. Certaines économies peuvent avoir un classement meilleur que prévu dans certains domaines. De même, des économies qui ont connu une croissance rapide ou ont attiré un grand volume d'investissements peuvent être moins bien classées que d'autres moins dynamiques en apparence.

À mesure qu'elles se développent, les économies renforcent et élargissent leur cadre de réglementation pour protéger les droits des investisseurs et les droits de propriété. Beaucoup tendent également à rationaliser les réglementations existantes et à abroger celles qui sont périmées. *Doing Business* a constaté en particulier que les économies dynamiques et en expansion réforment et actualisent constamment leurs réglementations et les méthodes d'exécution de celles-ci, tandis que de nombreuses économies pauvres utilisent encore des systèmes de réglementation datant de la fin des années 1800.

Pour les gouvernements soucieux de réaliser des réformes pertinentes, le niveau d'amélioration, en termes absolus, du cadre de réglementation applicable aux entrepreneurs locaux est beaucoup plus important que le classement de leur

économie par rapport à d'autres. Pour faciliter l'évaluation de l'efficacité de la réglementation dans l'absolu et déterminer dans quelle mesure elle s'améliore avec le temps, le rapport de cette année s'intéresse à nouveau à la distance de la frontière. Cette mesure montre ce que chaque économie doit encore parcourir pour arriver jusqu'à la « frontière », qui représente la meilleure performance observée sur chacun des indicateurs dans l'ensemble des économies suivies depuis 2003 par *Doing Business*.

À tout moment dans le temps, la mesure de la distance jusqu'à la frontière donne une idée de l'écart d'un pays par rapport au niveau de performances le plus élevé. La comparaison du score d'un pays à 2 moments différents dans le temps permet aux utilisateurs d'évaluer le changement absolu dans le temps du cadre réglementaire de ce pays tel qu'il est mesuré par *Doing Business*, plutôt que la seule évolution des performances d'une économie par rapport à d'autres. Dans cette perspective, la mesure de la distance par rapport à la frontière complète le classement annuel sur la facilité de faire des affaires, qui permet, lui, de comparer les économies à un moment donné.

Chaque domaine couvert par *Doing Business* évoque un aspect différent du cadre de réglementation des entreprises. Les classements de chaque économie varient parfois de façon considérable d'un domaine à l'autre. Une manière rapide d'évaluer les variations des résultats d'une économie en matière de réglementation des affaires suivant les différents domaines de réglementation consiste à examiner les classements par thème (consultez les tableaux par pays). Le Guatemala, par exemple, est au 93^e rang du classement général de la facilité de faire des affaires. Il se classe au 12^e rang pour la facilité d'obtention du crédit, au 20^e rang pour la facilité d'effectuer des transferts de propriété et au 34^e rang pour la facilité de raccordement à l'électricité. Parallèlement, il est classé 124^e pour la facilité des paiements des taxes et impôts, 158^e pour la protection des investisseurs et 172^e pour la facilité de créer une entreprise (reportez-vous à la figure 1.2 de la synthèse).

CE QUE RÉVÈLENT 10 ANNÉES DE DONNÉES

Une série d'études empiriques toujours plus complète montre que certains domaines spécifiques de la réglementation des affaires, en particulier les réformes

réglementaires dans ces domaines, ont un impact sur la situation sociale et économique, notamment la création d'entreprises, l'emploi, le cadre formel, le commerce international, l'accès aux services financiers et la survie d'entreprises en difficultés mais encore viables.¹⁶ Ces recherches ont été rendues possibles par la combinaison d'une décennie de données *Doing Business* et d'autres ensembles de données. Quelque 1 245 articles de recherche publiés dans des revues universitaires et environ 4 071 documents de travail disponibles sur Google Scholar se réfèrent aux données *Doing Business*.¹⁷

Il n'est pas facile de déterminer l'effet des réformes du cadre réglementaire. Une approche possible est d'effectuer des analyses sur les corrélations entre pays. Mais, avec cette méthode, il est difficile de déterminer l'effet isolé d'une réforme particulière en raison de tous les autres facteurs qui peuvent différer entre pays et qui peuvent avoir été oubliés dans l'analyse. Comment dans ces conditions les chercheurs peuvent-ils déterminer si les retombées sociales ou économiques auraient été différentes en l'absence d'une réforme particulière de la réglementation ? Un nombre croissant d'études examinent cette question en analysant les modifications du cadre réglementaire dans un pays au fil du temps ou des estimations présentées sous forme de graphiques. D'autres ont mis l'accent sur les réformes réglementaires pertinentes seulement pour des catégories d'entreprises ou des secteurs spécifiques d'un pays. La littérature dans son ensemble, se fondant sur un ensemble de stratégies empiriques, a produit un certain nombre de résultats intéressants, notamment ceux présentés ci-dessous.

Une réglementation intelligente des affaires constitue un facteur de croissance économique. Les économies dotées de réglementations de meilleure qualité connaissent une croissance plus rapide. Une étude a constaté que, pour les économies classées dans le quartile supérieur de réglementation des affaires, la différence selon les critères de *Doing Business* avec celles situées dans le quartile inférieur correspond à 2,3 points de pourcentage en taux annuel de croissance.¹⁸ Une autre étude conclut que les réformes de la réglementation facilitant les affaires dans les pays à revenu relativement bas se traduisent par une augmentation de 0,4 point du taux de croissance l'année suivante.¹⁹

Une simplification de la création des entreprises stimule l'entrepreneuriat et la

productivité. Les économies qui ont des méthodes d'enregistrement d'entreprises plus efficaces ont un taux plus élevé d'enregistrement de nouvelles entreprises ainsi qu'une densité des affaires plus importante.²⁰ Un délai d'enregistrement plus court est associé à un plus grand nombre d'enregistrements d'entreprises dans les secteurs à fort potentiel de croissance, comme ceux qui font l'objet d'une expansion de la demande mondiale ou d'une évolution des technologies.²¹ La facilitation des formalités de création est associée avec des investissements plus importants dans des secteurs souvent protégés de la concurrence comme le transport, les communications et les services de distribution de l'énergie.²² Il est également établi que des réglementations plus efficaces en matière de création d'entreprises améliorent la productivité de celles-ci et entraînent des résultats au niveau macro-économique.²³

Des frais d'enregistrement moins élevés ont des effets positifs sur l'offre d'emplois officiels. Dans la mesure où la création d'entreprises est souvent le fait de travailleurs très qualifiés, la réduction des frais de démarrage se traduit souvent par un recrutement accru de diplômés, un plus grand nombre d'emplois pour les travailleurs qualifiés et un taux moyen de productivité plus élevé.²⁴ L'augmentation des enregistrements officiels réduit l'incertitude sur le plan juridique puisque ces nouvelles entreprises sont alors régies par le cadre juridique officiel, ce qui présente des avantages non seulement pour elles-mêmes, mais également pour leurs clients et fournisseurs.²⁵

Des études spécifiques par pays confirment que la simplification des réglementations encadrant la création d'entreprises peut favoriser l'établissement de nouvelles entreprises du secteur officiel :

- En Colombie, l'introduction de guichets uniques pour les formalités de création d'entreprise dans différentes villes du pays a été suivie d'une augmentation de 5,2 % des enregistrements de nouvelles entreprises.²⁶
- Au Mexique, une étude analysant les effets d'un programme simplifiant l'obtention de permis municipaux a constaté une augmentation de 5 % du nombre d'entreprises enregistrées et une augmentation de 2,2 % du nombre d'emplois. En outre, la concurrence des nouvelles entreprises avait fait baisser les prix de 0,6 % et le revenu des entreprises déjà établies de 3,2 %.²⁷

Une seconde étude a révélé que le programme était plus efficace dans les municipalités où le niveau de corruption était moins élevé et les démarches pour l'enregistrement moins coûteuses.²⁸ Une autre étude a montré qu'un octroi plus simple de permis entraînait davantage d'emplois salariés et d'entreprises officielles, en fonction de l'histoire personnelle des propriétaires des entreprises informelles : ceux présentant un profil proche des salariés étaient plus susceptibles de devenir salariés, alors que ceux qui avaient essentiellement un profil proche de celui des entrepreneurs du secteur officiel étaient plus susceptibles de devenir propriétaires d'entreprises officielles.²⁹

- En Inde, une étude a constaté que la suppression progressive de la « licence raj » — le système de régulation de la création des entreprises et de la production dans l'industrie — s'est traduite par une augmentation de 6 % des enregistrements de nouvelles entreprises.³⁰ Une autre étude a établi qu'une réglementation plus simple en matière de création d'entreprises et la souplesse du marché du travail sont complémentaires : dans les États de l'Inde dotés de réglementations plus flexibles en matière d'emploi, le nombre d'entreprises non déclarées a enregistré une diminution de 25 % plus importante et un gain de la production réelle de 18 % plus important par rapport aux États dotés de réglementations moins souples.³¹ Une troisième étude a déterminé que la réforme de la délivrance de permis s'était traduite par une augmentation globale de 22 % de la productivité dans les sociétés concernées.³²
- Au Portugal, l'introduction d'un guichet unique pour les formalités d'entreprise a entraîné une augmentation de 17 % des enregistrements de nouvelles entreprises. La réforme a bénéficié en priorité aux entrepreneurs de petite taille ayant fait peu d'études et opérant dans des secteurs à faible composante technologique comme l'agriculture, le bâtiment et le commerce de détail.³³

Un cadre réglementaire efficace améliore les performances commerciales. Il est établi que des mesures visant à rationaliser le cadre institutionnel pour le commerce (par exemple, en améliorant l'efficacité de l'administration douanière) ont des effets positifs sur le volume des échanges.³⁴ Une étude a révélé qu'un cadre d'échanges inefficace constitue l'un des facteurs déterminants des mauvais

résultats commerciaux des pays d'Afrique subsaharienne.³⁵ Une étude a montré que la réduction d'une journée du temps de transport des marchandises à l'intérieur des terres entraîne une augmentation de 7 % des exportations.³⁶ Une autre étude a découvert que, parmi les facteurs améliorant les performances commerciales figurent l'accès aux financements, la qualité de l'infrastructure et la capacité du gouvernement à formuler et mettre en œuvre des politiques et réglementations saines qui favorisent le développement du secteur privé.³⁷ La même étude a révélé que les économies ayant plus difficilement accès aux marchés étrangers bénéficient davantage des améliorations du climat de l'investissement. Une autre étude encore a constaté que des améliorations de l'efficacité du transport et de l'environnement des affaires ont un effet marginal plus important sur les exportations des économies à bas revenus que sur celles des économies à revenus élevés.³⁸ Une étude suggère même que les mesures prises hors douane afin d'améliorer les performances de la logistique et de faciliter le commerce pourraient avoir un effet plus grand sur le commerce, particulièrement sur les exportations, que la réduction des droits de douane.³⁹

D'autres domaines de la réglementation sont importants pour les performances commerciales. Les économies qui ont une bonne exécution de contrats ont tendance à produire et à exporter davantage de produits sur mesure que celles dont l'exécution des contrats est médiocre.⁴⁰ Dans la mesure où la production d'articles de haute qualité est une condition préalable à la possibilité d'exporter pour les entreprises, les réformes qui permettent de réduire le coût de production d'articles de haute qualité renforcent l'effet positif des réformes sur les échanges commerciaux.⁴¹ Des études montrent par ailleurs que l'élimination des obstacles au commerce doit s'accompagner d'autres réformes, consistant par exemple à assouplir les marchés du travail afin d'obtenir un niveau plus élevé de productivité et de croissance.⁴²

Une infrastructure saine des marchés financiers — notamment des tribunaux, des lois sur les créanciers et l'insolvabilité ainsi que des registres du crédit et des garanties — améliore l'accès au crédit. Les entreprises du monde entier considèrent l'accès au crédit comme l'un des principaux obstacles auxquels elles sont confrontées.⁴³ De bons systèmes d'informations de crédit et des lois rigoureuses encadrant les garanties peuvent aider à le surmonter. Une analyse

des réformes améliorant la législation sur les garanties dans 12 économies en transition conclut qu'elles ont eu un effet positif sur le volume du crédit bancaire.⁴⁴ Un meilleur échange d'informations, par le biais des registres publics sur le crédit, est associé à une rentabilité supérieure des banques et des risques bancaires moindres. Des droits des créanciers renforcés, tout comme l'existence de registres sur le crédit (qu'ils soient publics ou privés), sont associés à un ratio plus élevé du crédit d'origine privée par rapport au PIB.⁴⁵

Les études spécifiques aux différents pays confirment que des mécanismes efficaces de recouvrement de la dette et de liquidation sont indispensables pour déterminer les conditions de crédit et garantir que les entreprises les moins productives soient restructurées ou se retirent du marché :

- En Inde, la création de tribunaux spécialisés dans le redressement de la dette a eu différentes retombées positives, notamment le fait d'accélérer le règlement des demandes de recouvrement et de permettre aux créanciers de saisir davantage de garanties constituées sur les prêts en défaut de remboursement, d'améliorer la probabilité de remboursement de 28 % et de réduire les taux d'intérêt sur les prêts de 1 à 2 points de pourcentage.⁴⁶
- La réforme de grande envergure de la législation sur les faillites du Brésil en 2005 a permis de réduire de 22 % le coût de la dette et d'accroître le niveau global du crédit de 39 %.⁴⁷
- Il a été démontré que l'introduction de régimes de faillites repensés a permis de réduire le nombre de liquidations parce qu'elle encourage les sociétés les plus viables à opter pour la restructuration de leur passif. Ces nouveaux régimes de faillites ont ainsi abouti à une réduction du nombre de liquidations de 14 % en Colombie et de 8,4 % en Belgique.⁴⁸ Une importante caractéristique du nouveau système mis en place en Colombie est la meilleure distinction entre les entreprises viables et non viables, donnant ainsi une plus grande chance de survie aux entreprises en proie à des difficultés financières mais viables.
- L'amélioration de la protection des investisseurs, le développement des marchés financiers et la promotion de marchés plus actifs sous l'égide des entreprises réduisent les prérogatives des entreprises familiales, en ouvrant de nouvelles possibilités d'expansion aux

sociétés à la structure de capital plus diversifiée.⁴⁹

COMMENT LES POUVOIRS PUBLICS UTILISENT DOING BUSINESS

Doing Business offre aux responsables politiques un outil de comparaison qui peut être utile pour stimuler le débat sur les mesures à prendre, en mettant en lumière les problèmes potentiels et en indiquant les bonnes pratiques et les enseignements tirés. Le débat initial sur les résultats mis en évidence par les données de *Doing Business* donne généralement lieu à un examen plus approfondi portant sur la pertinence des données pour l'économie concernée puis sur les domaines pour lesquels des réformes de la réglementation sont nécessaires, notamment dans des domaines bien au-delà de ceux étudiés par *Doing Business*.

Les gouvernements soucieux de faire des réformes et en quête de modèles de réglementation des affaires se réfèrent à *Doing Business* pour en trouver des exemples (encadré 2.2). C'est ainsi que l'Arabie saoudite s'est inspirée du droit des sociétés en vigueur en France pour réviser sa propre législation. De nombreux pays d'Afrique reprennent le modèle de Maurice, le pays du continent le mieux classé au regard des indicateurs de *Doing Business*, comme source de bonnes pratiques pour mettre en œuvre des réformes réglementaires dans leur propre pays. Les gouvernements se concertaient déjà sur la réglementation des affaires bien avant que le projet *Doing Business* soit lancé. Mais *Doing Business* a facilité cette tâche en instaurant un langage commun permettant de comparer les différentes réglementations des affaires en usage dans le monde entier.

Au cours des 10 dernières années, les gouvernements du monde se sont efforcés d'améliorer le cadre réglementaire s'appliquant aux entreprises nationales. La plupart des réformes adoptées dans les domaines étudiés par *Doing Business* s'inscrivaient dans le cadre des programmes de réformes de portée plus générale visant à accroître la compétitivité économique, comme dans le cas de la Colombie, du Kenya et du Libéria. Pour élaborer leurs programmes de réformes de la réglementation des affaires, les pouvoirs publics ont recours à de multiples sources de données et d'indicateurs. Ceci témoigne du fait que les données de *Doing Business* en tant que telles n'offrent qu'une feuille de route incomplète pour la mise en œuvre de réformes réussies de la réglementation des affaires.⁵⁰ Cela traduit également le besoin

ENCADRÉ 2.2 COMMENT LES ÉCONOMIES UTILISENT *DOING BUSINESS* POUR LEURS PROGRAMMES DE RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION

Pour coordonner les efforts entre les organismes publics, des économies telles que le Brunei Darussalam, la Colombie et le Rwanda ont mis en place des comités chargés des réformes administratives, qui relèvent directement du président. Ces comités utilisent les indicateurs de *Doing Business* pour étayer leurs programmes d'amélioration du climat des affaires. Plus de 35 autres économies ont créé des comités similaires au niveau interministériel. En Asie du Sud et de l'Est, ils incluent l'Inde, la Corée, la Malaisie, les Philippines, Taiwan, la Chine et le Vietnam. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord : le Maroc, l'Arabie saoudite et les Émirats Arabes Unis. En Europe de l'Est et Asie centrale : la Géorgie, le Kazakhstan, le Kosovo, la République kirghize, l'ancienne république yougoslave de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et le Tadjikistan. En Afrique subsaharienne : le Botswana, le Burundi, la République centrafricaine, les Comores, la République démocratique du Congo, la République du Congo, la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Libéria, le Malawi, le Mali, le Nigéria, la Sierra Leone, le Togo et la Zambie. Et en Amérique latine : le Chili, la République dominicaine, le Guatemala, le Mexique, le Panama et le Pérou. Depuis 2003, les gouvernements ont fait état de plus de 350 réformes de la réglementation ayant tiré parti des études de *Doing Business*.¹

De nombreuses économies partagent leurs connaissances des processus de réforme de la réglementation des domaines étudiés par *Doing Business*. Ces partages de connaissances s'effectuent le plus couramment lors de formations entre pairs — des ateliers où les fonctionnaires des différents gouvernements d'une région ou même du monde entier se retrouvent pour discuter des difficultés de la réforme de la réglementation et pour partager leurs expériences. Ces dernières années, des réunions de ce type ont été organisées en Colombie (pour l'Amérique latine et les Caraïbes), au Rwanda (pour l'Afrique subsaharienne), en Géorgie (pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale), en Malaisie (pour l'Asie de l'Est et le Pacifique) et au Maroc (pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord). De plus, des organismes régionaux comme l'APEC, décrit dans l'une des études de cas du rapport de cette année, se servent des données de *Doing Business* comme outil et langage commun pour élaborer un calendrier de mise en œuvre de réformes de la réglementation des affaires.

1. Il s'agit des réformes pour lesquelles *Doing Business* sait que l'information du rapport *Doing Business* a été utilisée pour élaborer un calendrier de réformes.

de prendre en compte de nombreuses parties prenantes et groupes d'intérêts, qui soulèvent des questions importantes et participent au débat sur les réformes.

Lorsque le groupe de la Banque mondiale engage le dialogue avec les gouvernements sur le thème de l'amélioration du climat de l'investissement, il se donne pour but de les encourager à utiliser les données de *Doing Business* avec discernement — en vue d'affiner leur faculté d'appréciation et de promouvoir des réformes de vaste portée visant à améliorer le climat de l'investissement, et non de se borner à améliorer leur classement *Doing Business*. Dans le cadre de cette concertation sur l'action à mener, le groupe de la Banque mondiale a recours à un large éventail d'indicateurs et d'outils d'analyse tels que les Indicateurs de suivi de la pauvreté dans le monde, les indicateurs du développement dans le monde, les indicateurs de performance logistique et d'autres encore. L'initiative pour le libre accès aux données a permis de mettre nombre de ces indicateurs à la disposition du public sous une forme pratique à l'adresse <http://data.worldbank.org>.

MÉTHODOLOGIE ET DONNÉES

Les données de *Doing Business* sont basées sur les dispositions législatives et réglementaires nationales ainsi que sur des règles administratives. Les données portent sur 185 économies parmi lesquelles figurent des économies de petite taille et certaines des économies les plus pauvres du monde, sur lesquelles peu ou pas d'informations sont disponibles dans d'autres ensembles de données. (Pour une explication détaillée de la méthodologie de *Doing Business*, reportez-vous aux notes statistiques.)

Personnes interrogées par *Doing Business*

Au cours des 10 dernières années, plus de 18 000 professionnels de 185 économies ont aidé à recueillir les données utilisées pour les indicateurs de *Doing Business*. Le rapport de cette année a utilisé les informations fournies par plus de 9 600 professionnels.⁵¹ Le tableau 20.2 des notes statistiques indique le nombre de personnes interrogées pour chaque série d'indicateurs. Le site Internet de *Doing Business* indique le nombre de personnes

interrogées pour chaque pays et pour chaque indicateur. Les personnes interrogées sont des professionnels dont le travail consiste à administrer au quotidien les obligations juridiques et réglementaires des domaines couverts par *Doing Business* ou à donner des avis à ce sujet. Elles sont choisies en fonction de leurs compétences dans les domaines précis étudiés par *Doing Business*. Le rapport étant axé sur les mécanismes juridiques et réglementaires, la plupart des personnes interrogées sont des spécialistes, par exemple des juristes, des juges ou des notaires. Les questionnaires concernant les informations sur l'obtention des prêts sont remplis par des responsables de registres de crédit ou de bureaux de renseignement sur la solvabilité. Les questionnaires sur le commerce transfrontalier, les impôts et les permis de construire sont adressés aux transitaires, comptables, architectes et autres professionnels. Certains fonctionnaires (comme les responsables des registres de commerce ou du cadastre) fournissent également les informations qui sont prises en compte dans l'élaboration des indicateurs.

Sources d'information pour les données

La plupart des indicateurs de *Doing Business* s'appuient sur les lois et les réglementations en vigueur. En outre, les indicateurs de coûts sont généralement étayés par les barèmes tarifaires officiels. Les participants aux enquêtes de *Doing Business* remplissent des questionnaires et fournissent les références concernant les lois, réglementations et barèmes tarifaires pertinents, ce qui permet de vérifier la fiabilité et la qualité des données. La question ne se pose donc pas de savoir si les échantillons de personnes interrogées sont représentatifs ou non, dans la mesure où il est possible d'obtenir les textes des lois et règlements pertinents et de vérifier l'exactitude des réponses.

Pour certains indicateurs (par exemple, ceux sur l'obtention des permis de construire, l'exécution des contrats et le règlement de l'insolvabilité), l'élément concernant les délais et une partie de l'élément concernant les coûts (en cas d'absence de barèmes tarifaires) se fondent sur la pratique en vigueur plus que sur les textes de loi, ce qui introduit une part d'appréciation. La démarche de *Doing Business* consiste par conséquent à travailler avec des juristes ou des professionnels qui exécutent régulièrement les opérations en question. Conformément à la méthode type utilisée pour les études des temps et des mouvements, *Doing Business* scinde

chaque processus ou transaction, comme la création d'une entreprise ou l'inscription d'un bâtiment, en étapes distinctes afin de mieux estimer les différents délais. L'estimation du temps nécessaire à chaque étape est donnée par des spécialistes qui ont une expertise pratique de l'opération. Lorsque les estimations de délais diffèrent, d'autres contacts avec les correspondants sont établis afin de se mettre d'accord sur des délais représentatifs d'une majorité de cas.

La méthode de collecte des données utilisée par *Doing Business* se distingue de celle des enquêtes auprès des entreprises qui mesurent les perceptions et les expériences des entreprises. Un avocat d'affaires qui inscrit entre 100 à 150 entreprises par an au registre du commerce maîtrise mieux cette démarche qu'un entrepreneur qui le fera tout au plus une ou deux fois. Un avocat spécialiste des faillites ou un juge-commissaire s'occupant de dizaines de cas par an a plus d'expertise sur la question des faillites qu'un entrepreneur qui ne sera peut-être confronté à la procédure qu'une seule fois dans sa vie.

Élaboration de la méthodologie

La méthode d'élaboration de chaque indicateur est transparente, objective et facile à reproduire. D'éminents universitaires collaborent à l'élaboration des indicateurs, ce qui en garantit la rigueur théorique. Parmi les documents de référence utilisés pour élaborer les indicateurs, huit ont été publiés dans des revues économiques de premier plan.⁵²

Doing Business utilise la méthode des moyennes simples pour pondérer les indicateurs, établir les classements et mesurer la distance de la frontière. D'autres méthodes ont été envisagées, telles que l'utilisation des composantes principales et des variables non observées.⁵³ Ces méthodes donnent des résultats quasiment identiques à ceux des moyennes simples. En l'absence d'un cadre théorique robuste pondérant différemment les domaines couverts pour les 185 économies par *Doing Business*, la méthode la plus simple est utilisée : elle consiste à pondérer également tous les domaines et, au sein de chaque domaine, à accorder un coefficient de pondération égal à chacun des éléments du domaine (pour en savoir plus, consultez le chapitre sur la facilité de faire des affaires et la « distance de la frontière »).⁵⁴

Améliorations apportées à la méthodologie

La méthodologie a été constamment améliorée au fil des ans. S'agissant de l'exécution des contrats, par exemple, le montant du litige dans le scénario de base a été augmenté de 50 % à 200 % du revenu par habitant après la première année de recueil des données, lorsqu'il est apparu que les litiges portant sur des montants peu élevés n'étaient pas réglés par voie judiciaire.

Un autre changement a concerné la création d'entreprises. Le capital minimum obligatoire peut constituer un obstacle pour ceux qui souhaitent créer une entreprise. Au départ, *Doing Business* évaluait le capital minimum obligatoire, qu'il soit exigé à l'avance ou non. Dans de nombreuses économies, une partie seulement de ce capital minimum doit être versée à l'avance. Pour tenir compte de la difficulté réelle que cela risque de présenter pour la création d'entreprises, le capital minimum versé est utilisé à la place du capital minimum obligatoire.

Le rapport de cette année comprend également une mise à jour de la méthodologie du classement relatif au paiement des taxes et impôts. Le rapport de l'année dernière avait introduit un seuil pour le taux d'imposition total aux fins de l'établissement du classement relatif à la facilité de paiement des taxes et impôts. Cette modification est intervenue suite aux consultations auprès d'acteurs extérieurs menées sur les questionnaires et la méthodologie des indicateurs relatifs au paiement des taxes et impôts, notamment auprès des participants au Dialogue Fiscal International. Toutes les économies qui ont un taux d'imposition total inférieur au seuil (qui est calculé et corrigé chaque année) sont désormais classées au même rang pour l'indicateur du taux d'imposition total. Le seuil pour cette année est arrêté à la valeur correspondant au 15^e percentile de la distribution du taux d'imposition total, ce qui se traduit par un seuil de taux d'imposition total de 25,7 %.

Correction des données

Toutes les modifications apportées à la méthodologie sont expliquées dans les notes statistiques ainsi que sur le site Internet de *Doing Business*. Pour chaque indicateur et chaque économie, les données historiques sont disponibles sur le site Internet, à partir de la première année pour laquelle un indicateur ou une économie ont été intégrés dans le rapport. Afin de disposer de séries chronologiques

comparables pour la recherche, un calcul à rebours des séries de données a été effectué pour tenir compte des modifications apportées à la méthodologie et de toutes les révisions des données consécutives aux corrections. Les séries de données ne font pas l'objet de calcul à rebours pour les variations annuelles du revenu par habitant (en d'autres termes, lorsque le revenu par habitant est révisé en fonction des sources de données initiales, *Doing Business* ne procède pas à une mise à jour des mesures de coût pour les années précédentes). Le site Internet permet également de consulter tous les ensembles de données initiaux utilisés pour l'élaboration des documents de référence.

Des informations sur les corrections des données figurent dans les notes statistiques et sur le site Internet. Une procédure de recours transparente permet à quiconque de contester les données. Si les erreurs sont confirmées après vérification des données, elles sont corrigées dans les meilleurs délais.

NOTES

1. Banque mondiale 2005 ; Stampini et al., 2011.
2. Consultez par exemple Alesina et al. (2005) ; Perotti et Volpin (2005) ; Fisman et Sarria-Allende (2010) ; Antunes et Cavalcanti (2007) ; Barseghyan (2008) ; Klapper, Lewin et Quesada Delgado (2009) ; Freund et Bolaky (2008) ; Chang, Kaltani et Loayza (2009) ; Helpman, Melitz et Rubinstein (2008) ; Klapper, Laeven et Rajan (2006) ; Banque mondiale (2005) ; et Ardagna et Lusardi (2010).
3. Ceci inclut Djankov et al. (2002) ; Djankov, McLiesh et Shleifer (2007) ; Djankov, La Porta et al. (2008) ; Djankov, Freund et Pham (2010) ; Djankov et al. (2003) ; Djankov, Hart et al. (2008) ; Botero et al. (2004) ; et Djankov et al. (2010).
4. Pour en savoir plus sur la manière de déterminer les classements globaux, reportez-vous au chapitre sur la facilité de faire des affaires et la « distance de la frontière ».
5. Il s'agit notamment d'une étude du Groupe indépendant d'évaluation de la Banque mondiale (2008), ainsi que de la contribution du Dialogue Fiscal International et des apports réguliers du Groupe consultatif sur les indicateurs.
6. <http://www.doingbusiness.org>.

7. *Doing Business* procède chaque année à des enquêtes auprès des spécialistes locaux de 185 économies afin de recueillir et d'actualiser les données. La liste des spécialistes locaux de chaque économie figure sur le site Internet de *Doing Business* (<http://www.doingbusiness.org>) et dans la partie consacrée aux remerciements à la fin de ce rapport.
8. De Soto 2000.
9. Schneider 2005 ; La Porta et Shleifer 2008.
10. Amin 2011.
11. <http://www.entreprisesurveys.org>.
12. Narayan et al. 2000.
13. OCDE, « Indicateurs de réglementation des marchés de produits » <http://www.oecd.org/>. Les mesures sont regroupées en trois grandes familles représentant le contrôle de l'État, les obstacles à l'esprit d'entreprise et les obstacles au commerce international et à l'investissement. Les 39 pays pris en compte dans les indicateurs de réglementation des marchés de produits de l'OCDE sont les suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Corée, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, États-Unis, France, Grèce, Hongrie, Inde, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Russie, République slovaque, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque, Turquie.
14. Le Rapport sur la compétitivité globale du Forum économique mondial utilise les séries de données de *Doing Business* sur la création d'entreprises, l'emploi de travailleurs, la protection des investisseurs et l'obtention de crédit (droits légaux), représentant 7 sur un total de 113 indicateurs différents (soit 6,19 %).
15. Analyse de Hallward-Dreimeier, Khunjush et Pritchett (2010) des données provenant des Enquêtes auprès des entreprises de la Banque mondiale pour l'Afrique subsaharienne, montrant que les mesures « de jure » comme celles des indicateurs *Doing Business* ne sont virtuellement pas corrélées à des réponses a posteriori au niveau de l'entreprise, témoignant du fait que les ententes prévalent sur les règles en Afrique. Les auteurs concluent que l'écart entre les conditions de jure et de facto augmente avec le fardeau administratif officiel. Les faits donnent également à penser que des procédures plus lourdes accroissent la possibilité de passer par des ententes et conduisent les entreprises à ne pas s'acquitter des coûts officiels découlant de l'application des règles, tout en continuant à payer pour les éviter.
16. Une place très importante est réservée à l'analyse de ce qui produit des résultats au niveau microéconomique, comme la création d'entreprises et les emplois. Des études récentes portent sur la manière dont la réglementation des affaires influence le comportement des entreprises en les encourageant à s'immatriculer et à opérer au grand jour, à créer des emplois, à innover et à améliorer la productivité, ou en les décourageant de le faire. Pour en savoir plus, se reporter à Djankov et al. (2002) ; Alesina et al. (2005) ; Banerjee et Duflo 2005 ; Perotti et Volpin (2005) ; Klapper, Laeven et Rajan (2006) ; Fisman et Sarria-Allende (2010) ; Antunes et Cavalcanti (2007) ; Barseghyan (2008) ; Eifert (2009) ; Klapper, Lewin et Quesada Delgado (2009) ; Djankov, Freund et Pham (2010) ; Klapper et Love (2011) ; Chari (2011) ; et Bruhn (2011a).
17. Selon des recherches de citations effectuées pour 9 documents de référence qui forment le socle des indicateurs *Doing Business* dans le Social Science Citation Index et sur Google Scholar (<http://scholar.google.com>).
18. Djankov, McLiesch et Ramalho 2006.
19. Eifert 2009.
20. Klapper, Lewin et Quesada Delgado 2009. Le taux d'entrée se rapporte au pourcentage d'entreprises nouvellement enregistrées par rapport au nombre total d'entreprises enregistrées. La densité des affaires est définie comme le nombre total d'entreprises exprimé en pourcentage de la population active totale (entre 18 et 65 ans).
21. Ciccone et Papaioannou 2007.
22. Alesina et al. 2005.
23. Loayza, Oviedo et Sérven 2005 ; Barseghyan 2008.
24. Dulleck, Frijters et Winter-Ebmer 2006 ; Calderon, Chong et Leon 2007 ; Micco et Pagés 2006.
25. Masatlioglu et Rigolini 2008 ; Djankov 2009.
26. Cardenas et Roza 2009.
27. Bruhn 2011.
28. Kaplan, Piedra et Seira 2007.
29. Bruhn 2012.
30. Aghion et al. 2008.
31. Sharma 2009.
32. Chari 2011.
33. Branstetter et al. 2010.
34. Djankov, Freund et Pham 2010.
35. Iwanow et Kirkpatrick 2009.
36. Freund et Rocha 2011.
37. Seker 2011.
38. Portugal-Perez et Wilson 2011.
39. Hoekman et Nicita 2011.
40. Nunn 2007.
41. Rauch 2010.
42. Chang, Kaltani et Loayza 2009 ; Cuiat et Melitz 2007.
43. <http://www.entreprisesurveys.org>.
44. Haselmann, Pistor et Vig 2010. Pays étudiés : Bulgarie, Croatie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, République slovaque, Slovénie et Ukraine.
45. Djankov, McLiesch et Shleifer 2007 ; Houston et al. 2010.
46. Visaria 2009. Dans une étude de suivi, von Lilienfeld-Toal, Mookherjee et Visaria (2012) ont noté que les effets moyens identifiés par Visaria (2009) différaient entre emprunteurs riches et emprunteurs pauvres lorsque l'offre de crédit est inélastique (à cause des ressources limitées en fonds, en personnel et en information). Ils ont notamment constaté que durant la courte période suivant l'introduction des tribunaux de recouvrement de dettes, les emprunteurs disposant de moins de garanties peuvent se voir réduire l'accès au crédit, alors que l'inverse se produit pour les emprunteurs présentant davantage de garanties. Les auteurs soulignent toutefois que cet impact à court terme disparaît au fur et à mesure que les banques sont en mesure d'augmenter leurs ressources et que l'offre de crédit devient élastique.
47. Funchal 2008.
48. Dewaelheyns et Van Hulle (2008) sur la Belgique ; Giné et Love (2010) sur la Colombie.
49. Franks et al. 2011.
50. Une étude récente utilise les indicateurs de *Doing Business* pour démontrer qu'il est difficile de se servir d'indicateurs fortement ventilés de manière détaillée pour déterminer les priorités en matière de réforme (Kraay et Tawara 2011).
51. Bien que 9 600 auteurs aient présenté des données pour le rapport de cette année, un grand nombre d'entre eux ont réalisé une enquête pour plus d'un ensemble d'indicateurs *Doing Business*. En effet, le nombre total d'enquêtes réalisées pour le rapport de cette année dépasse 12 000, ce qui représente plus fidèlement la somme de contributions reçues. Le nombre moyen d'enquêtes par ensemble d'indicateurs et par économie se situe juste en dessous de 6. Pour de plus amples détails, veuillez

consulter <http://www.doingbusiness.org/contributors/doing-business>.

52. Tous les documents de référence sont disponibles sur le site Internet de *Doing Business* (<http://www.doingbusiness.org>).
53. Pour en savoir plus, consultez le chapitre sur la facilité de faire des affaires et la distance de la frontière.
54. Une note technique sur les différentes méthodes d'agrégation et de pondération est disponible sur le site Internet de *Doing Business* (<http://www.doingbusiness.org>).



WWW.DOINGBUSINESS.ORG

